

Maires de Plessisville (3)



Dr. Maurice Morin
(1939)



Théodore Fournier
(1943)



Gérard Côté
(1947)



Jos.-Eudore Fournier
(1949)



Benoît Chartier
(1953)



Marcel Collin
(1958)



Rosaire Côté
(1969)



Jean-Marie Fortier
(1973)



Jean-Louis Fradette
(1981)

MAIRES DE LA MUNICIPALITÉ DE PLESSISVILLE VILLAGE

1- L'Hon. Charles Cormier	1855-1858	20- Ls-Honoré Grenier .	1905-1907 et 1914-1919
2- François Lemay-Poudrier	1858-1868	21- Georges Savoie	1907-1908
3- J.-Baptiste Mercure ..	1868-1870, 1874-1876	22- Joseph Jutras	1908-1910
..... et 1882-1884		23- Louis Houde	1910-1913
4- Pierre-Célestin Bourque	1870-1871	24- Chs-Ed. Gosselin, N.P.	1913-1914
5- Pierre-Onésime Triganne	1871-1874	25- P.-Isaïe Magnan	1919-1921
6- Antoine-Eugène Brunelle	1876-1877	26- J.-Ernest Lacerte	1921-1923
7- J.-Alfred Roy	1877-1878	27- Alfred Simoneau	1923-1927
8- Octave Ouellet	1878-1879	28- P.-Antonio Painchaud	1927-1929
9- Louis-Jacques Pitau	1879-1882	29- J.-Albert Forand	1929-1933
10- Jean-Baptiste Vallée	1884-1887	30- Eudore Fournier	1933-1935
11- Théodore Savoie	1887-1889	31- Alphonse Olivier	1935-1939
12- L'Hon. Napoléon Cormier	1889-1891	32- Dr. Maurice Morin	1939-1943
13- J.-Alfred Savoie	1891-1895	33- Théodore Fortier	1943-1947
14- Jean-Baptiste Tardif	1895-1896	34- Gérard Côté	1947-1949
15- Dr J.-Nazaire Bergeron	1896-1897	35- Joseph-E. Fournier	1949-1953
16- Uldoric Laurendeau	1897-1898	36- Benoît C. Chartier N.P.	1953-1958
17- Antoine Paradis	1898-1899	37- Marcel Collin	1958-1969
18- J.-Delphis Lacerte	1899-1902	38- Rosaire Côté	1969-1973
19- Ls-Edouard Thibaudeau	1902-1905	39- Jean-Marie Fortier	1973-1981
		40- Jean-Louis Fradette	1981-

HOMMAGE À NOS MAIRES

Maires de la Municipalité du Canton de Somerset
comprenant la paroisse de Ste-Julie et de la partie
rurale de Plessisville.



Dr. Joseph Bettez
(1855 à 1857)
déc. 3 novembre 1907
à 91 ans.



Charles Vallée
(1857 à 1858)
déc. 27 juin 1901
à 83 ans.

Maires du Canton Somerset-Sud ou
Plessisville - Paroisse



P. Onésime Triganne
(1868 à 1870)
déc. 13 mars 1880
à 44 ans.



Léon Brassard
(1864-1868)
déc. 27 juin 1892
à 74 ans.

Modeste Doucet - (1858-1860) décédé le 1er mai 1909 à l'âge de 85 ans.
Antoine Vallée - (1860-1862) décédé le 13 septembre 1896 à 74 ans.
Grégoire Lafontaine - (1862-1864) et (1878-1884) décédé le 26 octobre 1891 à 67 ans.

Charles Chabot
(1898-1899)
déc. 5 avril 1910
à 46 ans.

Noël Beaudet
(1870-1877)
Joseph Cormier
(1877-1878)
déc. 21 octobre
à 69 ans.



Zoël Tourigny
(1884 à 1888)
déc. 21 juin 1893
à 60 ans.



Joseph Paradis
(1888 à 1890)
déc. 16 août 1948
à 91 ans.



Thomas Kelly Jr.
(1890 à 1897)
déc. 30 avril 1897
à 49 ans.



Edouard Lafontaine
(1897 à 1898)
déc. 4 mai 1927
à 72 ans.



Philippe Bourque
(1899 à 1903)
déc. 26 juin 1930
à 75 ans.



florent
GERMAIN
meubles

Membre "GEST-ACCOR Inc."

et "luminaires"

TV • STÉRÉOS

Electro ménager
Moffat • Admiral
Kitchen-Aid



1589 RUE ST-CALIXTE PLESSISVILLE, QUÉ. G6L 1P7

362-2088



Clovis Tourigny
(1903 à 1908)
déc. 2 septembre 1936
à 70 ans.



Moïse Bellemare
(1908 à 1909)
déc. 5 septembre 1936
à 71 ans.



Napoléon Savoie
(1909-1911 • 1917-1919)
déc. 27 janvier 1940
à 82 ans.



Noé Provencher
(1911-1913 • 1919-1925)
déc. 25 janvier 1960
à 81 ans.



Ludger Tourigny
(1913-1914)
déc. 13 janvier 1948
à 82 ans.



Eugène Tourigny
(1914 à 1917)
déc. 11 novembre 1937
à 75 ans.



Eudore Jutras
(1925 à 1929)



Donat Brassard
(1929 à 1933)



Eugène Beauchesne
(1933 à 1945)



Omer Brassard
(1945 à 1949)



Daniel Garneau
(1949 à 1953)



Jules Baril
(1953 à 1957)



Roland Vigneault
(1957 à 1961)



Gérard Béliveau
(1961 à 1965)



Aurèle Brassard
(1965 à 1973)



Jean-Paul Dubois
1973-

**LA CORPORATION MUNICIPALE
DU VILLAGE
D'INVERNESS**

1831, rue Dublin, INVERNESS (Comté Mégantic), Qué. G0S 1K0

**se joint à la population de Plessisville
pour souligner les Fêtes
du 150ème anniversaire de fondation.**

**À cette occasion, il nous fait plaisir
de présenter nos meilleurs voeux de franc succès
à toute la population de Plessisville
ainsi qu'aux pionniers qui ont bâti
ce coin de pays.**

**De la part des citoyens
du Village d'Inverness
et des membres de son conseil.**

**René Chevrier, maire
et les conseillers:
Yvon Mercier
René Dion
Léonard Davidson
Rock Pelchat
Jean Fradette
Johanne Tardif, sec.-trés.**

MAIRES DE LA MUNICIPALITÉ DE PLESSISVILLE PAROISSE

Maires de la Municipalité du Canton de Somerset (comprenant la paroisse de Ste-Julie et la partie rurale de Plessisville).

- 1- Dr. Joseph Bettez 1855-1857
- 2- Charles Vallée 1857-1858

Maires du Canton de Somerset-Sud ou Plessisville-Paroisse.

- 3- Modeste Doucet 1858-1860
- 4- Antoine Vallée 1860-1862
- 5- Grégoire Lafontaine 1862-1864
- Grégoire Lafontaine 2ème fois .. 1878-1884
- 6- Léon Brassard 1864-1868
- 7- P.-Onésime Triganne 1868-1870
- 8- Noël Beaudet 1870-1877
- 9- Joseph Cormier 1877-1878
- 10- Zoël Tourigny 1884-1888
- 11- Joseph Paradis 1888-1890
- 12- Thomas Kelly, jr 1890-1897

- 13- Edouard Lafontaine 1897-1898
- 14- Charles Chabot 1898-1899
- 15- Philippe Bourque 1899-1903
- 16- Clovis Tourigny 1903-1908
- 17- Moïse Bellemare 1908-1909
- 18- Napoléon Savoie 1909-1911
- Napoléon Savoie 2ème fois 1917-1919
- 19- Noé Provencher 1911-1913
- Noé Provencher 2ème fois 1919-1925
- 20- Ludger Tourigny 1913-1914
- 21- Eugène Tourigny 1914-1917
- 22- Eudore Jutras 1925-1929
- 23- Donat Brassard 1929-1933
- 24- Eugène Beauchesne 1933-1945
- 25- Omer Brassard 1945-1949
- 26- Daniel Garneau 1949-1953
- 27- Jules Baril 1953-1957
- 28- Roland Vigneault 1957-1961
- 29- Gérard Béliveau 1961-1965
- 30- Aurèle Brassard 1965-1973
- 31- Jean-Paul Dubois 1973-

Rue St-Calixte Est



Rue St-Calixte Ouest

À remarquer les trottoirs de bois et les poteaux pour attacher les chevaux. À droite, la clôture la plus haute est devant la demeure de N.C. Cormier.



St-Calixte Est aujourd'hui.



Moisan, Bellavance, Aubert, Labbé, Gagné

Avocats & Procureurs

JULES M. BELLAVANCE
CLAUDE AUBERT
YVAN MOISAN

PIERRE LABBÉ
JEAN GAGNÉ

TÉL.: 819-357-8266 / 362-7929
702 SUD, BOUL. BOIS-FRANCS
ARTHABASKA, P.Q. G6P 5W6

Rue St-Calixte



La rue St-Calixte, avant le grand feu de 1885. La résidence de l'hon. Charles Cormier, à droite et, toutes les autres résidences y compris l'église furent incendiées.



Rue St-Calixte Est.

M.R.C. de l'Erable

La M.R.C. de l'Erable est avant tout une entité géographique qui réunit dix-sept municipalités en une région d'appartenance. Elle est située à environ 100 kms de Québec et 200 kms de Montréal et ce, à 30 kms au Sud du fleuve St-Laurent. Elle est complètement entourée par les M.R.C. suivantes: Arthabaska, Bécancour, Lotbinière et Amiante.

La M.R.C. est composée de deux villes, Plessisville (7 249 habitants) et Princeville (4023 habitants), dans lesquelles on retrouve la majorité des services dispensés à la population. Cinq villages se distinguent dans le reste du territoire qui est fortement agricole. Ils sont, par ordre d'importance: Bernierville, Lyster, Laurierville, Inverness et Villeroy. La superficie totale de la M.R.C. de l'Erable est près de 1 300 kilomètres carrés.

La M.R.C., suite à la réception de ses lettres patentes, a commencé officiellement ses activités le 1er janvier 1982.

Depuis, vingt et un mois se sont écoulés et beaucoup de besogne a été abattue:

1) Trois mémoires ont été présentés:

- un mémoire sur un service ambulancier à Laurierville (04/82)
- un mémoire sur le bureau d'enregistrement à Inverness (03/82)
- un mémoire sur un bureau d'aide sociale à Plessisville (09/83)

2) Des projets bien spéciaux:

- la carte touristique de la M.R.C. (06/83)
- un projet gouvernemental PRIME sur la relance économique de la M.R.C. (07/83)
- un projet gouvernemental PRIME sur les archives de la M.R.C. (08/83)

La
Maison
du Prélart Inc.

1715 ST-LOUIS
PLESSISVILLE, QUÉ.
G6L 2N2
(819)-362-7712

PRÉLART - TAPIS - CÉRAMIQUE

SPÉCIALITÉS: TAPISSERIE - DRAPERIES - COUVRE-LITS

• SERVICE DE DÉCORATION GRATUIT AVEC ACHAT

NOËL POIRIER, PRÉS.

TREPANFILS INC.

Fabricant de boîtes de bois brochées
et d'écrans acoustiques.

BUREAU: 2233 AVE DES ERABLES, PLESSISVILLE,
QUÉ. G6L 2E9, TEL.: 819-362-7316

USINE: 1819, RUE STE-ANNE PLESSISVILLE



AU FIL DE LA VIE RELIGIEUSE

"LE GRAND ART D'ÊTRE HEUREUX
N'EST QUE L'ART DE BIEN VIVRE".

J.F. Ducis

LES PREMIERS MISSIONNAIRES DE SOMERSET

Le premier prêtre qui pénétra dans le Canton de Somerset fut l'abbé Olivier Larue, curé de Gentilly. Il fit sa première mission à Somerset en 1838, en même temps que sa première mission à Stanfold, aujourd'hui Princeville.

La première messe fut célébrée en 1838 par l'abbé Larue, dans la perlasserie du capitaine Lupien. Au cours de l'année 1839, l'abbé Larue fit deux visites à Somerset. De 1839 jusqu'au printemps 1841, il célébrait la messe dans le moulin de M. Champoux; un petit moulin situé sur les bords de la rivière Blanche, à l'endroit de celui qui fut détruit par un incendie le 22 mars 1941, alors que la Société Coopérative Agricole de Plessisville se préparait à en faire l'acquisition.

Tout cela ne pouvait convenir qu'en attendant mieux. Aussi, le 10 juin 1840, l'abbé Larue fixa la place d'une chapelle à peu près à l'endroit où se trouve aujourd'hui le Centre d'Etude.

L'abbé Larue fit sa dernière visite aux fidèles de Somerset en octobre 1840.

Du 26 décembre 1838 au 1er janvier 1840, les actes de baptêmes, mariages et sépultures sont consignés dans les registres de la paroisse de Gentilly.

Les visites du missionnaire étaient très rares, cinq ou six dans l'année, soit par l'abbé Larue ou par son vicaire, l'abbé Denis Marcoux. Un missionnaire-résident devenait nécessaire. Le manque de prêtres fut une grande épreuve en ces débuts au milieu de la forêt. Quel exil pour ces braves colons que d'être privés des sacrements et des offices du dimanche! Ils se réunissaient au pied d'une croix de bois rond sur le site même de l'église actuelle, et, dans le silence, la petite colonie récitait le chapelet et chantait des cantiques.

Dirigeants

Lucien Painchaud
Raymonde Henri
Monique Verville
André Côté
Jeannette Girard
Denise Mathieu

Les Coopérants, société
mutuelle d'assurance-vie
Les Coopérants, compagnie
d'assurance générale



section locale 140 Plessisville

ALAIN MATHIEU
Président

PAUL-ANDRÉ LALIBERTÉ
vice-président

FRANCOISE MICHAUD
sec.-trés.

Représentants

Roland Michaud
362-2393
Michel Samson
362-3682

À l'automne 1840, les vœux des colons furent comblés. M. l'abbé Clovis Gagnon était nommé missionnaire des Bois-Francis avec résidence à Somerset. Mgr Signay, archevêque de Québec, décerna à Somerset, le titre de "Métropole des Bois-Francis".

M. C. Gagnon avait à desservir les cantons de Somerset, de Stanfold, de Blandford, d'Arthabaska et de Warwick. À Stanfold, il disait la messe alternativement dans la maison de M. Pierre Prince du 9ème rang, dans celle de M. Joseph Verville aussi du 9ème rang, dans celle de Pierre Landry Barcasse du 12ème rang et de M. Moïse Rheault dans le 10ème rang. Il était obligé d'aller porter les secours de son ministère à des malades, tantôt à St-Jules de Bulstrode (St-Valère), tantôt à St-Louis de Blandford, tantôt à la rivière Nicolet, tantôt dans les cantons d'Arthabaska et de Warwick. Il lui fallait parcourir une étendue de plus de douze lieues (36 milles) à travers la forêt et dans des chemins pour ainsi dire impossibles.

Il fallait un homme d'un courage, d'une santé peu ordinaire pour endurer toutes les fatigues de ces missions couvrant le territoire de dix paroisses, de Warwick à Ste-Julie. Aussi, M. Gagnon, natif de Ste-Anne de la Pocatière, fut considéré comme le plus infatigable marcheur de nos cantons. Les historiens des Bois-Francis rapportent par exemple, que dans la journée du 29 avril 1842, le missionnaire avait parcouru douze lieues (36 milles), deux à cheval et dix à pied dont six dans l'affreuse savane.

Requête du curé Larue pour la construction d'une église

En vertu d'une commission à nous adressée par l'illustrissime et Révérendissime Joseph Signay, Evêque de Québec, en date du onze mai 1840, à l'effet de nous transporter dans le township de Somerset, district de Trois-Rivières, pour y fixer la place d'une chapelle-presbytère, et d'en déterminer les dimensions, et du tout dresser un procès-verbal pour être référé au dit Seigneur Evêque.

Nous prêtre-curé de la paroisse de Saint-Edouard de Gentilly, nous sommes exprès transporté dans le susdit township de Somerset le dix juin de la présente année 1840 et étant sur la place la plus fréquentée du dit township en présence d'un groupe nombreux d'habitants de ce township assemblés en conséquence d'une convocation d'une assemblée générale des propriétaires et habitants du dit township de Somerset par annonce faite à l'endroit le plus public du dit lieu par deux dimanches consécutifs et par avis affichés à la maison de Mr Basile Lupien, où les gens s'assemblent ordinairement les dimanches et fêtes, aussi pendant deux dimanches, comme il appert par le certificat de publication et d'affiche, signé par Mr Basile Lupien, Capitaine de milice, nous avons donné lecture à haute et intelligible voix de la dite commission à nous donnée et avons tout de suite, en vertu de la dite commission et en présence de la même assemblée cherché et examiné le local le plus convenable pour la dite chapelle-presbytère et avons fixé l'emplacement de la chapelle-presbytère sur un lopin de terre de huit arpents en superficie, pris sur la terre de Joseph Semper; le dit terrain est borné au nord par le chemin public, au sud, ainsi qu'au sud-ouest au terrain de Joseph Semper, et au nord-est à l'étang du moulin, ce dit terrain donné gratis par Sieur Joseph Semper doit avoir trois arpents de front sur deux arpents et deux tiers de profondeur, comme suit: la chapelle-presbytère à un demi arpent au sud du chemin et à environ deux arpents au sud-ouest de la rivière Blanche, et avoir marqué le dit emplacement de la chapelle d'une croix, et ensuite avons arrêté:

Que les dimensions principales de la chapelle-presbytère ne seraient pas moins de soixante pieds de longueur sur trente-six pieds de large: le tout de dedans en dedans. Fini l'assemblée, et tout le monde a paru content.

En foi de quoi nous avons signé le présent procès-verbal en présence de Sieur Antoine Laurendeau et Michel Brisset, témoins qui ont déclaré ne savoir signer, le jour et an susdit.

Antoine X Laurendeau

Michel X Brisset

OI. Larue, Ptre-curé

Je soussigné certifie que les marques des deux témoins Antoine Laurendeau et Michel Brisset sont véritables.

1724, St-Edouard
Plessisville

Tél.: (819) 362-2163

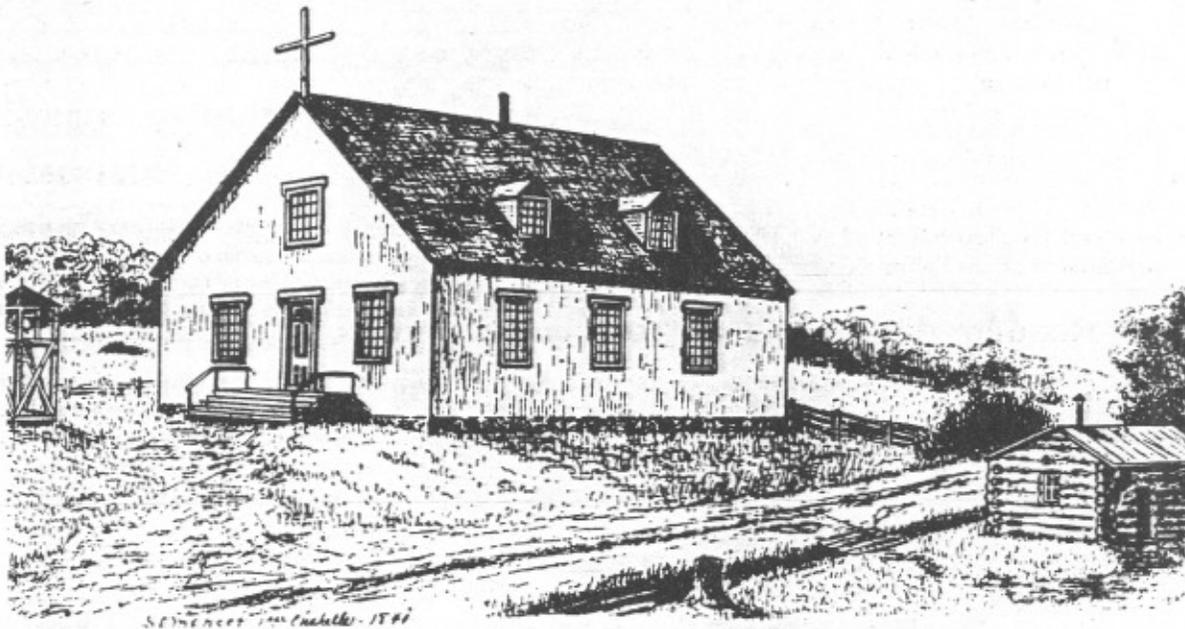


**LES ATELIERS
BARIL & FILS INC.**

Vente, Réparations:
Moteurs - Alternateurs - Démarreurs
Génératrices d'urgence - Soudeuses

Service autorisé des moteurs "Brook"

La première préoccupation de l'abbé Gagnon fut de bâtir la chapelle à l'endroit fixé, en 1840, par l'abbé Larue. On se mit à l'oeuvre dès l'automne 1840. Au printemps 1841, le 9 mai, les échos du porte-voix, car il n'y avait pas encore de cloches, appelaient les fidèles de Somerset, pour la première messe dans la chapelle. Ce temple paraissait une construction extraordinaire au milieu de cabanes en bois rond; 45' de longueur sur 34' de largeur. Dans le toit pointu, deux petites mansardes, c'étaient les appartements du missionnaire. Une croix la surmontait.



Cet essai de reconstitution représente la première chapelle de Plessisville qui avait été construite en 1840. Cette première construction faisait alors face à la rivière. Le chemin passant entre la chapelle et la petite cabane en bois rond était la rue Saint-Calixte. Le missionnaire en habitait le haut, d'où l'existence des petites lucarnes. La petite cabane en face abritait les cloches. Cette chapelle a été remplacée en 1854 par la première église qui a été détruite dans le grand incendie de 1885. En cours de reconstruction, la seconde église devait prendre feu de nouveau en 1898, pour faire place à la construction de l'église actuelle qui a été achevée en 1902.

Le premier chantre fut Joseph Déry; le premier bedeau, J.-Baptiste Cyr.

Bientôt les clairières de défricheurs s'étant multipliées, la chapelle ne put loger tout le monde. Le 6 juin, une requête signée de 141 habitants fut présentée à Mgr Signay demandant de bâtir une église à l'endroit qu'il jugerait à propos de déterminer.

DÉCRET D'ÉRECTION CANONIQUE DE LA PAROISSE DE ST-CALIXTE DE SOMERSET, 6 juillet 1848.

Jos Signay par la miséricorde de Dieu et la grâce du Saint-Siège Apostolique, Archevêque de Québec.

À tous ceux que les présentes verront savoir faisons que vu:

1. la requête en date du trois novembre 1847 au nom de la part des francs-tenanciers d'une partie ci-après désignée du

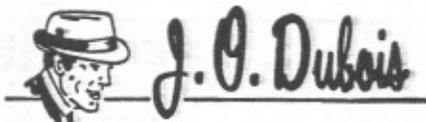
Fier d'être Plessisvillois

À toute la population
de Plessisville

et en particulier à ses
vaillants pionniers,

mes hommages sincères!

23 ANS DE SERVICE



Confection pour Hommes

À tous les participants

Un 150ème vécu dans la joie

et la fraternité

tout en évoquant la vie
de nos ancêtres

et l'espoir d'une vie grandissante
pour l'avenir.

1582 St-Louis, PLESSISVILLE

362-2717

Propriétaire: YVAN DUBOIS

township de Somerset, comté de Mégantic, district de Québec, demandent l'érection en paroisse de la dite partie de township pour les raisons y énoncées:

2. notre commission en date du quinze décembre de la même année chargeant Mr Louis Proulx, l'un des prêtres attachés à notre administration de se transporter sur les lieux après avertissement préalable, de vérifier les énoncés de la requête susmentionnée et d'en dresser un procès-verbal de commodo et incommodo;

3. le certificat signé E. Dufour prêtre, d'une notice lue publiquement et affichée à la porte de la chapelle du dit lieu de Somerset, à l'issue du service divin du matin, les dimanches dix-neuf et vingt-six du dit mois de décembre; la dite notice invitant les intéressés pour ou contre la dite requête à une assemblée pour le vendredi trente-un du même mois de décembre, auprès de la dite chapelle à dix heures du matin;

4. le procès-verbal du dit Mr Louis Proulx en date du dit trente-un du dit mois de décembre et vérifiant dans toutes leurs parties de faits énoncés dans la requête susdatée:

En conséquence, nous avons érigé et érigeons par les présentes en titre de cure et de paroisse sous l'invocation de Saint-Calixte, pape et martyr, dont la fête se célèbre le quatorze octobre, la susdite partie du township de Somerset, formant une étendue de territoire de figure irrégulière, comprenant cent soixante-seize lots; le dit territoire borné comme suit: vers le Sud-Est au township d'Halifax; vers le Sud au township d'Arthabaska; vers l'Ouest au township de Stanfold; vers le Nord-Ouest à la ligne qui sépare le treizième lot du quatorzième dans chaque rang du dit township depuis sa base jusqu'à sa profondeur.

Pour être la dite cure et paroisse de St-Calixte de Somerset entièrement sous notre juridiction spirituelle; à la charge par les curés ou desservants, qui y seront établis par nous ou par nos successeurs, de se conformer en tout aux règles de discipline ecclésiastique établies dans ce diocèse, spécialement d'administrer les sacrements, la parole de Dieu et les autres secours de la religion, aux fidèles de la dite paroisse; enjoignant à ceux-ci de payer aux dits curés ou desservants les dîmes et obligations telles qu'usitées et autorisées dans ce diocèse et de leur porter respect et obéissance dans toutes les choses qui appartiennent à la religion et qu'intéressent leur statut éternel.

Mais comme le présent décret est purement ecclésiastique et ne peut avoir d'effets civils qu'autant qu'il sera confirmé par une Proclamation de son Excellence le Gouverneur-Général, nous recommandons très particulièrement aux nouveaux paroissiens de Saint-Calixte qu'ils aient à s'adresser à cet effet à messieurs les Commissaires chargés de mettre à exécution dans le district de Québec, l'ordonnance de la 2. de Victoria, ch. 29, continuée pour un temps limité par l'acte de la 9ème Victoria, ch. 39, paragraphe 6a.

Sera le présent décret lu et publié au prône de la messe paroissiale de Saint-Calixte de Somerset le premier dimanche après sa réception.

Donné à Québec sous notre seing, le sceau de nos armes et le contre-seing de notre secrétaire, le 6 juillet 1848.

Jos. Archevêque de Québec

Par Monseigneur

Un délégué de l'évêque présida une assemblée à Somerset pour fixer l'endroit et les dimensions de la nouvelle église. Il y eut forte division, les habitants du côté de Ste-Julie voulaient l'avoir à trois milles à l'Est du site actuel. N'ayant pu l'obtenir, ils demandèrent une mission séparée. Leur première chapelle fut construite en 1848 et desservie par les missionnaires de Somerset jusqu'en 1854, date de l'érection de leur paroisse.

L'église de Somerset était donc une affaire décidée. Mais pour diverses raisons, les travaux retardèrent d'une dizaine d'années. Aussi la mission des Bois-Francs étant devenue trop populeuse, elle fut divisée.

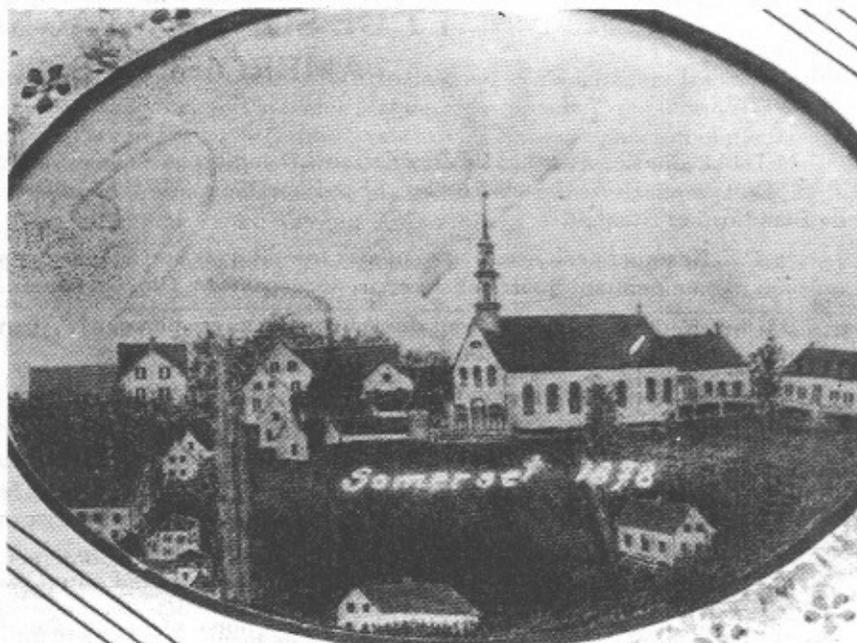
L'abbé Gagnon partit pour St-Norbert d'Arthabaska. Son successeur fut l'abbé Charles-Edouard Bélanger. Ce

 VOITURES D'OCCASION	Dubois FRÈRES LTÉE PLESSISVILLE - 362-7377-71	 PONTIAC	 ELIICK	 CAMIONS GMC
VENTE LOCATION				

prêtre était d'une énergie et d'une activité bien propre à donner un nouvel élan aux progrès de ses missions de Somerset, de Stanfold, de la rivière Bécancour et d'une partie de Ste-Sophie.

La construction de l'église de Somerset était décidée. On commençait à "tirer" le bois de la forêt, lorsque la mort tragique du missionnaire mit fin à cette entreprise. La disparition du missionnaire Bélanger jeta la consternation dans la pauvre région.

**Différentes peintures
représentant
Plessisville
en 1878**



Somerset en 1878.



*Gravure illustrant
Plessisville de Somerset
en 1878.*

CONSTRUCTION CDG INC.
AMILLE
RÉS.: 362-8567 / 362-2324
ENIS
RÉS.: 362-7541
UY
RÉS.: 362-2461
BUREAU
2338 St-Calixte
Plessisville, G6L 1S5
Tél.: (819) 362-2324

**ENTREPRENEUR GÉNÉRAL
CONSTRUCTION & RÉPARATION DE TOUS GENRES**

MORT TRAGIQUE DE L'ABBÉ CHARLES-ÉDOUARD BÉLANGER ET DE SON COMPAGNON AMBROISE PÉPIN

M. l'abbé Charles-Edouard Bélanger est né à Beauport le 19 septembre 1813. Il est ordonné prêtre le 18 décembre 1841. Il fait du ministère durant trois ans à Ste-Luce. Nommé à Somerset en 1844, il dessert en même temps St-Louis de Blandford et Stanfold.

M. C.E. Bélanger avait donc passé quatorze mois dans notre région, continuant la vie d'abnégation et de sacrifice qu'avait menée pendant quatre ans son prédécesseur, M. Clovis Gagnon.

Il trouvait, dans son large coeur, les moyens de pourvoir tous les jours aux nombreux besoins de ses ouailles, disséminées sur une vaste étendue de terrain.

Il lui fallait donner la mission tantôt à Stanfold, tantôt à Blandford, et alors il était obligé de traverser l'affreuse savane de Stanfold, si redoutée des plus intrépides marcheurs, et où il devait trouver la mort.

C'était le dimanche 23 novembre 1845. Un vent violent soufflait du Nord-Est; une neige épaisse tombait à gros flocons, et, de temps en temps, elle faisait place à une pluie battante et froide. C'était un temps affreux, une vraie tempête, et tout faisait présager une nuit terriblement désagréable et orageuse.

M. Bélanger venait de terminer, dans la modeste chapelle de Somerset, les vêpres qu'il avait chantées d'une voix plus harmonieuse et vibrante que jamais.

Une affaire importante, concernant la construction d'une école, l'appelait à St-Louis de Blandford. Il voulut se faire accompagner du notaire Olivier Cormier pour régler cette affaire. Après les vêpres, M. Bélanger fit un baptême. Sur son chemin, il entra dans la maison d'un colon, nommé Jean-Simon Marchand, où il célébra un mariage. Tout cela retarda le brave curé qui n'arriva à Stanfold qu'à trois heures et demie de l'après-midi.

Pour traverser la savane, M. Bélanger, en plus du notaire Cormier, s'était assuré les secours du colon Ambroise Pépin, deux hommes robustes et courageux, habitués à ces marches pénibles. Nos trois voyageurs entrèrent dans la maison de Pierre Richard pour se reposer. MM. Pierre et Louis Richard et quelques autres colons présents essayèrent de détourner M. Bélanger et ses deux compagnons de leur projet. On leur représenta le danger qu'il y avait de s'aventurer dans la savane à une heure aussi avancée de la journée et par un temps si mauvais. Mais ce fut vain. Nos trois voyageurs s'enfoncent donc dans la savane, en suivant avec toute la diligence possible le sentier boueux tracé par les piétons. On se flattait de pouvoir arriver avant la nuit à une maison située au milieu de la savane et tenue par M. Joseph Grondin, maison qui servait de poste pour la commodité des voyageurs. C'est là que croyaient arriver de jour, nos trois voyageurs; mais ils s'étaient grandement trompés dans leurs calculs.

La nuit affreusement obscure les surprit au moment où ils atteignaient la Butte-Ronde. Cette Butte-Ronde, où les voyageurs s'arrêtaient pour se remettre de leurs fatigues, était une petite élévation de terrain, à mi-chemin entre le village de Stanfold et la demeure de Grondin. Rendus à cet endroit, nos voyageurs comprirent qu'il leur fallait une lumière pour guider leurs pas à travers ces marais où ils s'enfonçaient à tout instant, et d'où ils avaient mille difficultés à se retirer. M. le notaire Cormier avait un paquet d'allumettes sur lui, mais une seule s'enflamma; et quand ils voulurent allumer la mèche de leur fanal, celle-ci était si imprégnée d'humidité, qu'il fut impossible de la faire prendre.

Hommage à nos pionniers



CAFÉ CENTRAL

SALLE A MANGER
DINER RELAX
362-7207

YOLANDE ROULEAU, PROP.
CUISINE CANADIENNE

BAR SALON
CHEZ YOLANDE
362-6979

Pour réservations: 362-7207
1732 ST-CALIXTE — PLESSISVILLE

Nos voyageurs, tous trois mouillés jusqu'aux os, furent terriblement affligés de ce contretemps fâcheux; cependant, reprenant courage, ils poursuivirent résolument leur course. Ils enfonçaient à tout moment dans des marais profonds, et ces chutes répétées épuisaient leurs forces. Une faim dévorante les pressait et ils n'avaient rien pour se reconforter. Leurs jambes étaient meurtries et ensanglantées. Cependant, ils n'avaient plus que quelques arpents à franchir avant d'atteindre la maison de Grondin, quand ils se trouvèrent en face d'un marécage affreux qu'ils voulurent éviter. Les ténèbres épaisses de la nuit les enveloppaient, et sans douter, ils doublèrent ce marais et prirent la voie qui les ramenait au village de Stanfold.

Ils étaient épuisés de fatigue, tout mouillés, tout glacés, tout couverts de boue et évidemment les forces physiques ne leur permettraient pas de parcourir une seconde fois la même longueur de chemin. Complètement égarés, ils revenaient sur leurs pas. Ils repassèrent, sans la remarquer, la Butte-Ronde où ils s'étaient reposés quelques temps auparavant. À peine avaient-ils franchi quelques arpents en deçà de cet endroit, que M. Ambroise Pépin, tourmenté par la faim et épuisé, tomba au pied d'un arbre, en déclarant qu'il lui était impossible de marcher davantage. Ses deux compagnons tentèrent de l'encourager, mais Pépin était rendu au bout de ses forces.

MM. Bélanger et Cormier, la tristesse au coeur, continuèrent leur marche, espérant pouvoir aller chercher du secours.

Ils avaient fait une quinzaine d'arpents, lorsque M. Bélanger déclara à son tour qu'il ne pouvait aller plus loin; il s'assit au pied d'un cèdre.

Effrayé de la situation de ses deux compagnons, M. Cormier fit un effort suprême et continua sa route, convaincu qu'il arrivait chez Grondin où il aurait du secours. Il était complètement écarté. Il fit quelques arpents et complètement épuisé se laissa choir sur une petite élévation. Inconscient, il resta dans cette position.

Le lendemain, à l'aube, MM. Narcisse Gaudet et Moïse Provencher, qui avaient passé la nuit chez M. Pierre Richard, prirent le chemin de la savane. Après avoir franchi une trentaine d'arpents, ils remarquèrent, près de la voie suivie par les voyageurs, quelque chose de noir qui semblait remuer un peu. Soupçonnant qu'un malheur pouvait être arrivé aux trois voyageurs de la veille, ils s'approchèrent et reconnurent le notaire Cormier, dont tous les membres étaient raidis par le froid, mais qui respirait encore. Que faire? Ne pouvant le ramener à eux seuls au village, M. Gaudet se chargea de garder le notaire et M. Provencher courut au village de Stanfold donner l'alarme. Aussitôt, une quinzaine d'hommes s'organisèrent, se munirent de haches et de cordes et se rendirent rapidement à la savane. Arrivés sur les lieux, ils ébranchèrent quelques petites épinettes, les lièrent solidement à l'aide de cordes, en firent un brancard, y placèrent M. Cormier et quatre hommes le ramenèrent au village chez M. Pierre Richard. Grâce aux soins du Dr Bettez accouru sur les lieux, le notaire reprit conscience à deux heures de l'après-midi.

Quant aux deux autres infortunés, le sort en avait décidé autrement.

On les retrouva à quelques arpents l'un de l'autre, et la mort avait fait son oeuvre.

Cette mort inattendue et si cruelle du bon et généreux missionnaire de ces cantons fut, pour les colons de Stanfold, de Blandford et de Somerset, un véritable coup de foudre. Une émotion profonde gagna tous les coeurs, et les larmes abondantes, versées par les hommes, les femmes et les enfants, disaient avec éloquence combien on avait su apprécier les belles qualités d'esprit et de coeur de M. Bélanger. Ce fut un deuil général pour toute la colonie.

Par ce tragique décès, ces cantons perdaient un homme aux qualités exceptionnelles. M. Bélanger était entièrement dévoué au bonheur de ses paroissiens. Ces derniers se reposaient beaucoup sur sa capacité et son énergie non seulement pour le secours spirituel mais aussi pour l'aide apportée en vue de la prospérité de leur nouvelle colonie.

M. Charles-Edouard Bélanger fut inhumé dans le cimetière de St-Calixte de Somerset.

**Notre qualité, notre service
et votre patronage
font que nous progressons au fil des ans.**

IMPRIMERIE

PUBLICITÉ LVL Ltée

Gérard Lessard, président

1860, ST-CALIXTE
PLESSISVILLE, QUÉ
(819) 362-3072

Membre



IMPRIMERIE • SÉRIGRAPHIE • LETTRAGE • ARTICLES PUBLICITAIRES

Voici le rapport de l'enquête officielle sur la mort de l'abbé C.E. Bélanger.

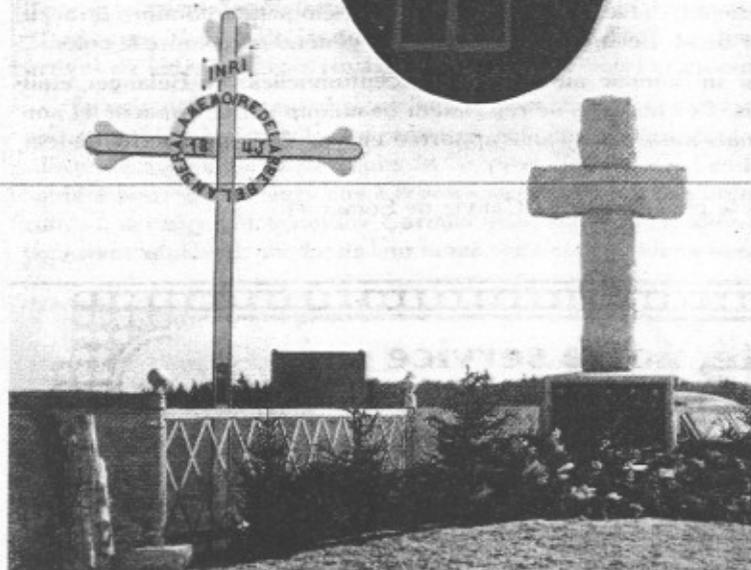
ENQUÊTE OFFICIELLE SUR LA MORT DE L'ABBÉ CH. ED. BÉLANGER

"Enquête authentique faite et tenue de la part de Notre Souveraine Dame de la Reine, dans le township de Somerset, dans le comté de Mégantic, dans le district de Québec, le 26ème jour du mois de novembre de l'année mil huit cent quarante-cinq, dans le même année du règne de Sa Majesté la Reine Victoria, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et de l'Irlande, Défenseur de la foi, par devant Nous, Joseph-Louis Héon, à la vue et sur l'inspection du corps du Révérend Charles-Edouard Bélanger, prêtre et missionnaire du township de Somerset et autres lieux, alors et gisant mort, sous le serment de Messieurs Charles Prince, P.-C. Bourke, Louis Richard, Victor Chabot, J.-B. Mercure, F.-B. Cormier, hommes bons et qualifiés du lieu susdit, notables dûment choisis, lesquels ayant prêté serment, et étant chargés de s'enquérir de la part de Notre dite Souveraine Dame la Reine, quand, où, comment, et de quelle manière est mort le dit Messire Charles-Edouard Bélanger, résident dans le dit canton de Somerset, déclarent que le dit Messire Ch.-Ed. Bélanger a été trouvé mort, le 24 du présent mois, dans le chemin de la savane, dans le township de Stanfold, dans le comté de Drummond, dans le district des Trois-Rivières, où il est décédé le matin du dit jour, de bonne heure après minuit, après s'être égaré dans la dite savane, de fatigue, de froid et de lassitude, et les dits jurés disent qu'il est mort de cette manière et non autrement.

En foi de quoi le dit Joseph-Louis Héon, Capitaine de Milice, a signé et a apposé à cette enquête les seings et sceaux, les jours et an susdits.

Signé: Joseph-Louis Héon, Capitaine de Milice".

Abbé
Charles-Edouard Bélanger,
missionnaire
de Somerset
en 1844-1845.



Croix érigée à l'endroit où est mort l'abbé C.E. Bélanger
à l'occasion du 100ème anniversaire de sa mort.

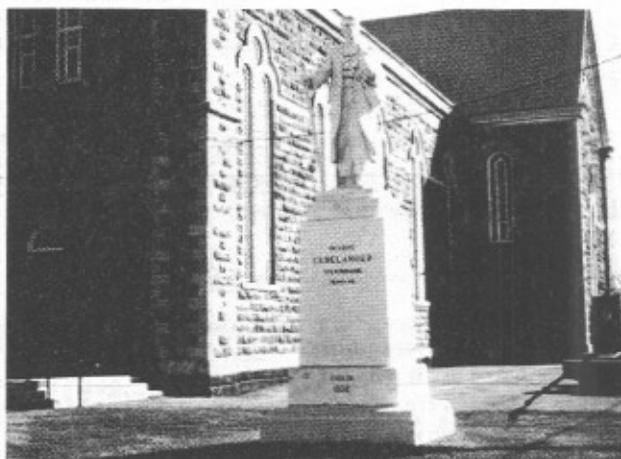


Monument sculpté en l'honneur
de l'abbé C.E. Bélanger
par Alfred Laliberté.



Louis René Dionne et Adrien Leclerc
 au lieu de la mort
 de l'abbé C.E. Bélanger.
 Photo prise en 1931.

Monument Bélanger



Monument Bélanger
 érigé en 1932.

MONUMENT EN HOMMAGE A
 MISSIONNAIRES ET CURES
 INAUGURE AU JOUR DU
 LE D'OR SACERDOTAL DE
 DUPUIS P.D.V.F. JUIN 1932

CE MONUMENT OEUVRE DU SCULPTEUR
 LALIBERTE, UN FILS DE NOTRE SIECLE
 RAPPELLE LE DEPART DU MISSIONNAIRE
 PARTANT DE SOMERSET POUR SES PIERRES
 COURSES APOSTOLIQUES DANS LES
 BOIS-FRANCS.

MEUNERIE PLESSIS INC.

DISTRIBUTEUR PURINA

Gérard Daigle et Gilles Boutin, Propriétaires

2042 AVE ST-LAURENT PLESSISVILLE Télé.: 362-3907 - 362-6257



Pendant un mois, l'abbé Gagnon et l'abbé Calixte Marquis vinrent tour à tour faire la mission et reconforter les courages abattus.

Le 20 décembre 1845, M. l'abbé Edouard Dufour, ancien vicaire à Montmagny, arrivait à Somerset. La misère de cette époque de colonisation et le deuil récent du regretté missionnaire si courageux et entreprenant, avaient décidé le nouveau pasteur et les paroissiens à retarder la construction de l'église.

À la fin de l'année 1845, il n'y avait pas un sou en caisse.

La quête que les marguilliers avaient faite à la messe de Noël 1845 avait rapporté \$0.50. C'était tout le bilan de la Fabrique.

Au mois de juillet 1848, c'est l'érection canonique de la paroisse de Somerset-Sud, sous le vocable de St-Calixte. C'était en l'honneur de Mgr Calixte Marquis, le fondateur de la Tour des Martyrs à St-Célestin. Ce fut la première paroisse des Bois-Francis.

Quelques mois plus tard, l'abbé Antoine Racine était nommé curé à St-Eusèbe de Stanfold. Il ne resta plus à Somerset que les missions de Ste-Sophie d'Halifax et de Ste-Julie où il bâtit une chapelle à l'automne de 1848.

À Somerset, en 1848, s'élève un nouveau presbytère à deux étages. Le curé quitte en décembre les mansardes de la chapelle occupées par ses deux prédécesseurs, et où l'abbé Gagnon avait failli périr de froid pendant l'hiver de 1841.

Grâce à ses économies, l'abbé Dufour avait payé toutes les dettes et, en plus, avait amassé \$400.00 pour les frais du presbytère.

Au mois de septembre 1850, l'abbé Dufour partait pour St-Lazare, regretté de tous ses paroissiens. L'époque missionnaire avait pris fin à St-Calixte de Somerset. Une période nouvelle allait commencer. La paroisse, avec ses curés qui aidés d'actifs paroissiens, va parfaire son miracle de résistance et d'organisation religieuse et civile qui la conduira à la prospérité.

En 1850, arrivée à Somerset de l'abbé Charles Trudelle. Voici ce que dit Mgr L.A. Paquet au sujet de l'abbé Trudelle: "Un curé canadien patriote, un ecclésiastique distingué qui fut en même temps un dévoué missionnaire et qui a aussi connu toute la série d'obstacles, de labeur et de privations par lesquelles ont passé les premiers défricheurs des Bois-Francis". Né à Charlesbourg en 1822, il arriva à Somerset, à l'âge de 28 ans. C'était en 1850, au temps des souches. Il y en avait même jusqu'à la porte du presbytère.

Il fallait construire l'église ou une chapelle à St-Calixte, à Ste-Julie et à Ste-Sophie. Que d'habileté, il lui fallut pour que règne partout l'image de la paix.

La dîme, comme la population, augmentait mais bien souvent dans une moindre proportion. MM. les abbés Gagnon, Bélanger et Dufour n'auraient pu vivre sans le secours de la propagation de la Foi. Le curé Trudelle fut obligé d'accepter ce secours jusqu'en 1853.

Les 23, 24 et 25 juillet 1852, Mgr. Turgeon, archevêque de Québec, arrivait en voiture par la route de St-Gilles, accompagné de trois prêtres.

À cette époque, il n'y avait que deux diocèses dans la province de Québec. Les diocèses de Trois-Rivières et de Nicolet n'étant pas encore érigés. L'archevêque de Québec avait juridiction sur toute la région des Bois-Francis.

Ce furent des jours de grande fête pour les paroissiens. Le chemin fut balisé depuis l'entrée de Somerset. Plusieurs arcs de triomphe et des pavillons flottaient devant la plupart des maisons. Remarquant la joie sur toutes les figures, l'évêque parut touché de cette réception, et il leur avoua qu'il était surpris de voir la paroisse aussi avancée et les habitants si progressifs. Mgr Turgeon confirma 463 personnes. Voyant la chapelle bondée par les colons de Somerset et de Stanfold suant à grosses gouttes et étouffant de chaleur, Mgr Turgeon leur dit qu'ils étaient comme dans un four, et qu'il était temps de penser à agrandir ou bâtir à neuf. Après différentes discussions, il fut décidé de bâtir à neuf. L'église n'aurait pas moins de 120' de longueur et 45' de largeur sur hauteur d'au moins 25'.

Cette église en pierres devait coûter \$3,800.00. Mais les travaux ne commenceront que le 10 juillet 1854. Les travaux de construction du chemin de fer "Le Grand Tronc" en 1853 et 1854 retardèrent de près de deux ans la construction de l'église, car un grand nombre d'habitants travaillèrent à la voie ferrée pendant une couple d'années, au point de négliger leurs terres.

Devis de construction de l'église en 1853

St-Calixte de Somerset, 2 mars 1853.

...En conséquence nous avons réglé et ordonné ce qui suit:

1. Il sera construit dans la dite paroisse de St-Calixte de Somerset une église et une sacristie en pierre, à pas moins de cent pieds

au sud-est du chemin provincial et à environ cinquante pieds au sud-ouest de la chapelle actuelle de la dite paroisse, le portail de la dite église devant faire face au dit chemin.

2. La dite église n'aura pas moins de cent pieds de longueur, de vingt-huit pieds de hauteur au-dessus des lambourdes, de cinquante pieds de largeur de dedans en-dedans et à mesure française.
3. La dite sacristie n'aura pas moins de quarante pieds de longueur, de vingt-huit pieds de largeur et de dix pieds de hauteur entre deux planchers finis compté de dedans en-dedans et à mesure française.
4. Il ne sera pas procédé à la construction des dits édifices que lorsqu'un plan d'iceux dressé par un architecte habile aura reçu notre approbation.
5. La fabrique de la dite paroisse est autorisée à employer à la dite construction, sur ses revenus présents et à venir, une somme n'excédant pas 55 livres courant sauf les dépenses pour l'entretien du culte divin, un acte de délibération fait à ce sujet...

Donné le 2 mars 1853.

Pour construire l'église, il fallait une répartition légale. Mais auparavant la loi exigeait l'érection civile officielle. Le curé Trudelle en obtint la proclamation le 23 janvier 1853. À remarquer que c'était la première paroisse érigée dans les Bois-Francis.

Le 27 avril 1855, le village de Somerset était incorporé en municipalité. L'abbé Trudelle, invité à choisir un nom, proposa "Plessisville" en l'honneur de Mgr. Plessis, évêque de Québec de 1801 à 1825.

Le 28 septembre 1856, le curé Trudelle chanta la première messe dans l'église en pierres. Son oeuvre patriotique et apostolique était accomplie à Plessisville. Le 20 septembre, il partait pour sa nouvelle cure de la Baie St-Paul. Il décéda à Québec en juillet 1904, âgé de 82 ans.

L'abbé Charles Trudelle fut non seulement un grand apôtre de la colonisation, mais il fut aussi le premier historien des Bois-Francis. Il garda toujours un souvenir de prédilection pour sa première cure de Plessisville. Voici ce qu'il écrivit dans ses souvenirs sur notre région: "Malgré les difficultés de communication, malgré le prix des terres, malgré les exigences des grands propriétaires, la population augmente avec rapidité. Partout, il règne une activité que l'on ne connaît pas dans les vieilles paroisses. Tout change et s'améliore d'année en année, de jour en jour. La forêt s'éloigne, les champs cultivés s'agrandissent, le sol se couvre d'abondantes moissons, les souches disparaissent, les cabanes de bois rond sont remplacées par des bâtisses qui ressemblent à celles des paroisses des bords du fleuve; on va toujours de l'avant".

Le deuxième curé de Plessisville fut l'abbé Joseph Matte. Il arriva dans notre paroisse le 29 septembre 1856. L'abbé Matte est né à Cap-Santé en 1822. Il décéda le 18 août 1866, à l'âge de 44 ans, après seulement dix ans de ministère. C'est sous son administration que fut fondé, en 1861, le Couvent de Plessisville.

Exemple de nomination d'un nouveau curé

Mr Damase Matte ptre, curé de Saint-Calixte de Somerset 19 avril 1866.

Monsieur

Je vous confie par la présente, jusqu'à révocation, le soin de la Cure et paroisse de Saint-Calixte de Somerset devenue vacante par la mort de votre regretté frère, Mr Joseph Matte. Vous en percevrez les dîmes et oblations et y exercerez les pouvoirs ordinaires des curés du diocèse.

GRACIEUSETÉ des MARCHANDS des GALERIES de L'ÉRABLE



Les Galeries
de l'Erable Enr.

1971, Rue Bilodeau, PLESSISVILLE, P.Q. G6L 3J1

LES PREMIERS POUR VOUS SERVIR

Je m'associe de tout coeur à la douleur que vous fait éprouver la perte de cet excellent frère, bien qu'elle fut attendue depuis longtemps. Je regrette beaucoup en même temps que la nécessité où je me trouve de la réparer, prive l'archevêché des services importants que vous n'auriez pas manqué de lui rendre si vous eussiez continué d'y occuper la place de confiance qui vous y avait été assignée.

Et je demeure,

C.F. Evêque de Floa

Le troisième curé de Plessisville fut l'abbé Damase Matte, frère de l'abbé Joseph Matte. Il arriva à St-Calixte le 19 avril 1866.

Devis pour la construction du presbytère

4 FEVRIER 1869

No. 4048 Devis pour la construction d'un nouveau Presbytère dans la Paroisse de St-Calixte de Somerset.



- 1 Il sera fait un solage de quatre pieds et demi de hauteur tout autour de la bâtisse, de bonne Maçonnerie Courante de bon Mortier de chaux et bien liée. Ce solage aura deux pieds d'épaisseur à la base et dix-huit pouces d'épaisseur à la surface du terrain le plus élevé.
- 2 Ce solage aura deux vitrail un chaque pignons de la bâtisse avec grilles d'un demi-pouce d'épaisseur sur deux pouces de largeur et chassis vitrés.

Presbytère de St-Calixte au début du XXème siècle.

- 3 La cave sera de trente-six pieds de long sur trente pieds de largeur et sera creusé de manière à donner partout la hauteur de six pieds sous les lambourdes et la dite cave sera entourée jusqu'à la surface du terrain avec de la bonne Pierre sec et les joints bien tirés avec du mortier de chaux.
- 4 Il sera posé une poutre de cinquante pieds de long et de dix pouce sur huit d'épaisseur pour servir de support aux lambourdes le quel support sera appuyer dans les murs à chaque bout de la bâtisse, et il y aura au moins quatre piliers de huit pouces caré sous se support qui seront apuyer sur une pièce en Cèdre, de pas moins de dix pouces caré, la quel pièce sera de trente six pieds de longueur.
- 5 Tout le bois de la Charpente sera d'Épinette blanche de bois bien sain, et il ne sera pas permis de laisser plus d'un pouce de faux bois sur aucune partie de la dite charpente, les dimantions du bois de la dite charpente seront suivant les plans çï annexer.
- 6 Les poutres et lambourdes seront posés de deux pieds en deux pieds autant que la charpente le permettra.
- 7 Il devra y avoir dix huit fermes.



20ème anniversaire

1965-1985

MOTEL LE PHARE

-Salle de réception
-Restaurant
-Piscine chauffée
-Motel

Salle gratuite pour réceptions avec repas!

745 sud, St-Louis, Plessisville • Tél.:(819) 362-3761

- 8 Une embase en queue d'aronde de deux pouces de profondeur sera pratiqué dans l'entretoise pour recevoir les poutres et entre les poutres, sera mis des morceaux de bois pour empêcher les poutres de déverser.
- 9 Deux lambris en bois d'épinette blanche (dresse) poser à joints perdus et les joints devant se trouver autant que possible au centre des planches avec une épaisseur (de gros papier qu'on emploie pour les batisses entre deux lambris) seront posés sur tout le caré de la batisse ainsi que dans les pignons.
- 10 Un troisième lambris en Clapbord de six pouces de largeur scié en fêne avec trois pouces d'échantillons devra être posé sur les deux premiers lambris; ce troisième lambris sera en beau bois de Pin de première qualité et blanchis à l'extérieur propre à recevoir la peinture.
- 11 Un autre lambris en Pin ou en Epinette de bois brute enboufté sera posé à l'intérieur de la batisse jusqu'au haut des chambres de l'étage supérieure.
- 12 Une plinthe de dix pouces de hauteur sur trois pouces d'épaisseur en Pin de bonne qualité sera posée tout autour de la batisse sur le papier pour recevoir les deux autres lambris, et cette Plinthe sera peinte en gris et les joints peints en blanc.
- 13 Il sera fait à chaque étage un plancher en planche de bonne Epinette enboufté redoublé d'un plancher aussi d'épinette clair de noeuds fait à joints carées et à coupes perdues, et les planches de pas plus de quatre pouces de largeur blanchis et bien aplomb.
- 14 Un autre lambris en Pin ou en Epinette de bois brute enboufté sera posé à l'intérieur de la batisse jusqu'au haut des cham-
- 15 Entre les poutres au haut de l'étage inférieur sera posée un plancher de planches brute avec une couche de mortier d'un pouce d'épaisseur.
- 16 Pour le nombre et la position des chasis et portes, l'Entrepreneur devra suivre les plans, et il en sera de même pour la forme de la porte de devant et lucarnes.
- 17 Il sera fait une double Porte devant suivant le plan de même forme que la porte principale et à deux pieds de distance l'une de l'autre.
- 18 Il sera posé partout des doubles chasis et des jalousies en haut et en bas.
- 19 Les cadrages des chasis et des portes en dehors et en dedans seront fait au goût du Curé où des Syndics, il en sera de même des jalousies.
- 20 Il sera fait une galerie au devant de la batisse à l'extérieure au premier étage de pas moins de quatre pieds et demi de largeur sur toute la longueur de la batisse la quelle galerie sera supporté par des lambourdes de pas moins de dix pieds de longueur sur sept pouces d'épaisseur les quelles lambourdes seront posés dans le mur et au dessous des solles et en ligne direct avec les lambourdes de l'intérieur. Le nombre de ces lambourdes ne sera pas moins de six, il y aura une pièce de tailler au bout des dites lambourdes qui sera tout d'un bout et de pas moins de six pouces sur sept pouces d'épaisseur et deux autres rangés de morceaux de pas moins de cinq pouces caré qui seront tailler dans les lambourdes.
- 21 Pour recevoir le plancher le quel plancher sera fait double et semblable au plancher de l'intérieur et sera incliner d'un pouce et demi sur la largeur de la galerie.
- 22 Il y aura six Columnes tourner où boiser de pas moins de sept pouces de diamètre pour supporter la couverture de la galerie. La couverture de la galerie sera faite indépendante de la couverture de la batisse principale.
- 23 Il sera fait et posé une corniche convenable sur les trois faces de la galerie et couverte de la même manière que la batisse principal le dessous de la galerie sera plafonner en bois de pin de première qualité avec un soliveau de trois pouces de largeur sur les joints.

Tél.: (819) 362-2110



Boutique Marie-Anne enr.

Vêtements pour dames

Mary Ann Maze
& André Dubois

1506 rue St-Louis
Plessisville

- 24 Une escalier en pin avec contremarche et bras posés à la porte de devant au bas de la galerie de pas plus de sept pieds de largeur.
- 25 Il sera fait à la porte de la cuisine un perron surmonté d'un Tambour de huit pieds carrés avec porte au Sud Ouest et des Chassis de grandeur suffisante pour éclairer le tambour et il y a aussi une escalier à l'extrémité Sud-Ouest du dit perron.
- 26 La couverture sera faite de planches dressés à coupes perdues et excèdera de dix huit pouces dans les pignons, elle sera recouverte de bardeau de pin de première qualité de seize pouces avec cinq pouces d'échantillons les joints du bardeau ne devront pas être rapproché de plus d'un pouce.
- 27 Les Pignons devront être boisés avec une Corniche Convenable à la batisse et la planche propre à recevoir la peinture.
- 28 Il sera posé deux bonnes dalles en pin en forme de Corniche et des dallots en fer blanc aux extrémités de ces dalles.
- 29 Il sera fait deux cheminées une à chaque extrémité appuyés sur des armoires dans l'étage supérieure à une hauteur suffisante pour l'introduction des tuyaux, il sera pratiqué une ouverture dans le coté de chaque cheminée avec une porte en tôle assez grande pour permettre le ramonage des cheminées la partie à l'intérieure de la bâtisse sera en brique rouge et la partie à l'extérieure en Brique blanche avec chapeau en fer, ces cheminées doivent être crépis en mortier en dedans, les trous de tuyaux seront en fonte tant dans les colombages que dans les plafonds, il y aura en tout au moins huit trous de tuyaux.
- 30 Pour les divisions intérieures, l'Entrepreneur suivra le plan en consultant Monsieur le Curé qui aura le loisir d'y apporter les modifications qu'il jugera convenable, les divisions seront fait avec des Colombages recouverts de bonnes lattes sciées, placés à un quart de pouce de distance l'une de l'autre ainsi que les murs et les plafonds il y aura partout trois couches de crépis dont les deux premières seront mêlées de poil de boeuf, la troisième en blanc de chaux pour l'étage inférieure, et en blanc de chaux pour l'étage supérieur.
- 31 Il y aura des Ornaments en plâtre aux centres des appartements suivants, le salon, le passage, l'office, le réfectoire.
- 32 Il y aura une corniche en plâtre au goût de Mons. le Curé dans toute l'étage inférieure excepté la cuisine et les chambres situées dans les angles de la batisse en arrière.
- 33 La cuisine après une couche de crépis posée sur le long pan, sera boisée à trois pieds de hauteur avec un couvrement sur la boisure et une baguette sur le joint des planches. Cette boisure devra être blanchis pour recevoir la peinture.
- 34 Les plinthes des principaux appartements seront double et auront dix huit pouces de hauteur; dans les autres appartements, ils auront un pied de haut et seront simple.
- 35 Dans les passages, dans les chambres à coucher et dans la cuisine, il sera posé des tringles et des accrochoirs là où Monsieur le Curé le jugera à propos.
- 36 Il sera fait un escalier dans le passage pour Monter à l'étage supérieure au goût de Mons. le Curé. Sous cet escalier, il en sera fait un autre escalier pour descendre à la cave. Un autre escalier boisée pour monter à l'étage supérieure sera fait partant de la cuisine avec ouverture dessous pour permettre le bois de chauffage. Un autre escalier sera fait pour monter de l'étage supérieur au grenier.
- 37 Toute les escaliers tant en dedans qu'en dehors de la batisse auront des contremarches et des bras; ils seront tout fait de bois de Pin.
- 38 Les deux portes de devant et celle de la cuisine seront en pin de trois pouces d'épaisseur, les autres portes et les chasis seront fait avec du pin de deux pouces d'épaisseur pour les portes de l'intérieur; l'Entrepreneur pourra se servir de noyer pourvue qu'il fasse tout les boisages en dedans avec le même bois.
- 39 Les portes auront de bonnes serrures à mortaise en cuivre avec des poignées de faillance de bonne qualité, la serrure de la porte principal sera de la valeur d'environ cinq piastres, la double porte de derrière aura une serrure à mortaise.
- 40 Les couplets de chassis auront trois pouces sur trois et ceux des portes quatre sur quatre excepté celle des portes de dehors qui auront cinq pouces sur cinq.
- 41 Les targettes du haut des chassis de l'étage inférieure auront vingt-sept pouces de longueur avec poignées en faience et celle de l'étage supérieure dix huit pouces avec semblables poignées.
- 42 La porte de dehors de la cuisine et celle du tambour auront des clanches de première qualité au lieu de poignées.
- 43 Au lieu de renvoi-d'eau, il y aura une baguette en fer de deux lignes posé dans le blanc de plomb dans le bas du cadre des chassis.
- 44 Le faite de la couverture et des lucarnes sera couvert en fer blanc; il en sera de même des Nos des lucarnes.
- 45 Il y aura des panneaux faits comme les portes pour fermer les trous des poëles dans le passage et entre le réfectoire et la cuisine.

- 46 Il y aura une dépanse dans la cuisine à l'endroit indiqué sur le plan avec un nombre convenable de tablettes d'une bonne largeur tout autour.
- 47 Deux armoires seront faites dans le passage, une de chaque côté de la porte principale avec portes convenables et serrures.
- 48 Tout le bardeau de la couverture et des lucarnes et de la galerie sera recouvert d'une couche de colthar de première qualité posé à froid.
- 49 Le caré et les pignons ainsi que la galerie seront peints de quatre couches de blanc de plomb de première qualité et d'huile de lin crute sans employer de térébentine.
- 50 Si les boisages du dedans sont faits en pin et non en noyer, ils seront peints et imités en chêne avec deux couches de vernis, les chassis double seront peints de quatre couches de blanc de plomb comme le carré de la batisse.
- 51 Toutes les vitres posées dans la batisse seront noyées dans le mastic et le mastic sera peint comme les chassis ou vitraux ou il se trouve les chassis des vitraux seront peints en gris.
- 52 Les jalousies seront peintes en vert de Paris - trois couches de vert de Paris avec une couche de vernis.
- 53 Les escaliers seront peints au goût de Mons. le Curé.
- 54 Il sera posés des planches entre les colombages des principales chambres de l'étage inférieure à une hauteur que monsieur le Curé indiquera, pour recevoir les accrochours des cadres de gravures.
- 55 Le tout à l'exception de la couverture sera fait de bon bois sec.

Alfred Blondin

Acceptés par les Syndics soussignés le 2 février 1869.

C. Cormier	J. Bte x Bouvet
G. Lafontaine	Ths. x Kelly
Jos x Demers	Jos x Lambert
Isaïe x Lacerte	

Signé et paraphé par nous soussignés parties intéressés aux spécifications ci-dessus, ce 27 juillet 1869.
ENTREPRENEUR, CAUTIONS, TEMOIN, SYNDICS, NOTAIRE.

Le 4 mars 1877, il fut décidé d'acheter un orgue au prix de \$600.

Le 16 novembre 1882, eut lieu la bénédiction solennelle de trois cloches par l'abbé Edouard Dufour, curé de St-Roch des Aulnaies et ancien missionnaire de Somerset. Ces cloches furent détruites lors du grand incendie du 16 mai 1885, en même temps que la première cloche de Somerset, laquelle pesait 325 livres et avait été bénie en 1884. Cet incendie détruisit complètement l'église, le presbytère et presque tout le village.

Ce texte est le rapport de l'incendie de l'église St-Calixte

Somerset, 18 mai 1885 Incendie de l'église.
Monseigneur,

Le R.P. Bouchard a pu vous donner une idée assez juste de l'incendie de samedi dernier, c'est un véritable désastre! Outre l'église, le presbytère, la fonderie et quelques autres édifices, plus de 60 maisons habitées ont été consumées par le feu, environ 80



**NOUS SOMMES FIERS DE RENDRE HOMMAGE
AUX FAMILLES PIONNIÈRES DE PLESSISVILLE.**

CRINO - YOPLAIT - QUEBON - OKA

familles ont été victimes de l'incendie et se trouvent pour la plupart dans le dénuement le plus complet. La sympathie des paroisses voisines ne nous a pas fait défaut, et les besoins les plus pressants pourront être soulagés.

J'ai assemblé les marguilliers hier pour parler de la reconstruction de l'église. J'assemblerai demain la paroisse pour le même sujet. Mr Bolduc voudra bien s'occuper de notre assurance. Je pourrai lui certifier que nous nous sommes conformés à tous les règlements de point en point. Nous avons une assurance de \$15 000. à la Royale de Londres, dont nous retirerons \$14 600., la balance étant pour la maison du bedeau qui a été épargnée. Nous avons aussi \$1 500. sur le presbytère à la Mutuelle de Sherbrooke. Avec l'assurance des fabriques, nous avons donc un total de \$30 100. Nous devons à Mr Cyrias Ouellet \$4 200. avec six mois d'intérêt à 7 %. Nous avons environ \$200. en caisse.

Je me vois forcé de vous remettre la mission de N.D. de Lourdes. Je sais que Mr Dubé sera bien aise de la reprendre si on lui donne un vicaire et la même allocation qui m'était accordée.

J'oublie de vous dire que nous avons sauvé les registres et tous les papiers importants de la fabrique.

Je me recommande à vos prières afin que le courage et les forces ne défaillent pas. Je couche à la procure du Couvent avec Mr Marceau en attendant que je puisse me procurer des lits dont je n'ai pas sauvé un seul. Ma dîme n'était pas vendue (un huitième peut-être l'était), elle brûle encore. J'ai pu faire retirer du feu hier 3 à 4 cents minots d'avoine; ça vaudra ce que ça vaudra. J'ai heureusement une petite assurance sur l'ameublement et la lingerie, je pourrai courir au plus pressé.

De Votre Grâce,
le très dévoué et affligé serviteur,
D. Matte, ptre

Décret portant sur la situation de l'église en 1885

Elzéard-Alexandre Taschereau

Par la Grâce de Dieu et du St-Siège Apostolique, Archevêque de Québec, Assistant au Trône Pontifical.

Attendu que les marguilliers de la paroisse de St-Calixte de Somerset, dûment assemblés le neuf courant nous ont demandé de modifier nos décrets du vingt-quatre juillet 1885 et du vingt-quatre février 1886, ainsi que l'approbation donnée le trente-et-un mars 1886 au plan du terrain de la fabrique de la dite paroisse ou l'église qu'il s'agit de construire se trouve placée de manière à entourer l'ancienne. Nous soussigné, Archevêque de Québec, conformément à la dite résolution du neuf courant, déclarons par ces présentes que la dite nouvelle église avec sa sacristie sera placée à vingt-huit pieds au moins plus vers le Sud-Ouest que l'ancienne église, en sorte que la ligne Nord-Est de la chapelle latérale, du côté Nord-Est de la nouvelle église se trouve en dedans du mur du Nord-Est de l'ancienne église tel qu'indiqué par une ligne rouge sur le plan no 9.

Sera le présent décret publié au prône de la messe paroissiale le premier dimanche après sa réception.

Donné à Québec sous notre seing, le sceau de l'archidiocèse et le contre-seing de notre secrétaire le onze mai 1890.

E.-A. Archevêque de Québec

Par monseigneur

O.-A. Marois, sous-secrétaire



- Evacuation à poussière et copeaux
- "Dust collectors"
- Filtrés d'air

1139 av. Forand
R.R. 1
PLESSISVILLE
G6L 2Y2

Raymond HENRI

(819) 362-3619
(819) 362-3977

En 1886, furent jetées les fondations d'une nouvelle église en pierres, laquelle devait avoir 151' de longueur, 60' de largeur et une sacristie de 62' par 44'.

Prône du 16 mai 1886: Une année après l'incendie

Somerset, 16 mai 1886

Prône de M. Matte curé de St-Calixte.

Note: m.p. = mes paroissiens.

Comme je tiens à éviter les écarts de mémoire, je vous lirai les remarques que je désire vous adresser aujourd'hui. Elles n'en viendront pas moins du coeur pour n'être pas dite de mémoire.

Il y a un an aujourd'hui, mes paroissiens, que Dieu nous envoyait une grande épreuve. Une partie du village réduite en cendres; notre église avec le presbytère et ses dépendances, détruite de fonds en comble; une grande ruine en l'espace de quelques heures! Un grand deuil pour toute la paroisse!

Le pays tout entier eut compassion de notre infortune. Dans cette paroisse, dans toutes les paroisses des environs et dans beaucoup d'autres endroits, on s'empressa de venir à notre secours. Dès le lendemain de l'incendie, une somme d'argent assez considérable nous arrivait de St-Ferdinand en même temps que des provisions de bouche étaient envoyées de Stanfold. Grâce soient rendues au Dieu de toute bonté, qui tout en nous châtiant, dans sa justice outragée par nos péchés, nous consolait par tant de témoignages d'admirable charité. Il y eut des souffrances. Plusieurs sans doute ressentent encore vivement leurs pertes. Mais ces épreuves passeront. Dieu les envoie pour nous convertir. Elles nous vaudront, si nous voulons, une récompense éternelle.

Quant à moi, m.p., il me fallut fermer les yeux sur mes propres pertes, pour faire face à ma position comme curé de la paroisse. Bâtir une église et un presbytère est une lourde tâche pour un prêtre qui est encore dans la vigueur de la jeunesse. Mais pour celui qui est déjà sur le déclin de l'âge, avec une santé chancelante, c'est un fardeau redoutable. Cependant, je ne perds pas courage. Les paroles bienveillantes de notre Vénérable Archevêque vinrent ranimer ma confiance en Dieu, qui porte les faibles. D'ailleurs nous n'étions pas sans ressources, puisque nous avons une forte assurance. Mais pour réussir, il fallait une autre chose. Il fallait l'accord entre les paroissiens. Il fallait que nous fussions tous unis de coeur et d'esprit dans une même pensée, celle de rebâtir au Seigneur un temple digne de lui. Ce fut là le sujet de la première exhortation que je vous adressai après l'incendie et durant quelques jours on put croire qu'il en serait ainsi. Vous savez ce qui en a été, et je ne veux pas maintenant redire cette triste histoire aujourd'hui, jour anniversaire de l'incendie de votre église; je viens de promulguer un décret de Mgr l'Archevêque de Québec, par lequel Sa Grâce fixe définitivement le site de la nouvelle église. Ce jour, m.p., doit mettre fin à toutes les divisions et ramener la paix dans la paroisse. C'est à l'Evêque, et à l'Evêque seul qu'il appartient de fixer la place de l'église. L'Evêque a parlé, il faut obéir. Si quelques-uns veulent résister à l'autorité de votre premier Pasteur, il faut vous séparer d'eux, et ne point les supporter dans la révolte contre l'autorité. Comme un enfant est obligé d'obéir à son père, de même les fidèles sont obligés d'obéir à leur Evêque. Comme c'est un péché de désobéir à son père, c'est un péché non moins grand de désobéir à son Evêque, et dans une matière importante, comme celle dont il s'agit, ce serait une grande désobéissance. C'est aux Apôtres et aux Evêques, successeurs des Apôtres que J.-C. a dit: "Celui qui vous écoute m'écoute; celui qui vous méprise, me méprise; et celui qui me méprise, méprise mon Père céleste qui m'a envoyé". C'est encore J.-C. qui a dit dans son saint Evangile: "Si quelqu'un n'écoute pas l'Eglise, regarde comme un païen et un publicain, c. à d. comme un homme qu'il faut éviter".

M.p., vous avez toujours été soumis à vos pasteurs; votre paroisse a toujours eu la réputation d'être une paroisse vraiment chrétienne, j'ai la confiance que vous mériterez encore le même éloge et qu'on pourra dire de vous que après les tristes dissensions de toute une année, la parole de votre premier Pasteur, a ramené le calme parmi vous comme autrefois la parole de J.-C. calma les flots de la mer.

À toute la population
de Plessisville et à ses
vaillants pionniers,
nos hommages
sincères.



GASTON GINGRAS
PRÉSIDENT

CHAUSSURES POUR
TOUTE LA FAMILLE

BOURSES

1597, Av. St-Louis
Plessisville, Qué.
G6L 2N1
(819) 362-2029

Il me faut maintenant, m.p., vous parler d'une autre question brûlante et qui a été la première cause de vos déplorables dissensions. Je vous parle dans un esprit de paix, écoutez-moi dans un même esprit.

Les travaux de l'église vont bientôt commencer. Il faut donc relever les corps dans une partie du cimetière. La fabrique a décidé de les déposer dans un autre endroit du même cimetière car il ne pouvait pas en être question alors. Mais il est évident qu'il devient nécessaire d'en parler, et qu'en retardant, on ne ferait qu'augmenter les dépenses inutilement. Vous me permettez donc, m.p., de vous dire toute ma pensée là-dessus.

Quand je vous parlai il y a un an d'acheter un terrain pour le cimetière, tout le monde était consentant. Cela était certainement du goût de toute la paroisse. Il y avait même plusieurs années que la nécessité d'un nouveau cimetière était généralement reconnue. On avait donc lieu de croire que cela ne susciterait aucune difficulté.

Mais il est arrivé ici ce qui est arrivé dans d'autres paroisses. Le feu s'est allumé à propos du nouveau cimetière. Dans les paroisses dont je parle, après de longues discussions, on a fini par acheter le nouveau cimetière, et aujourd'hui tout le monde est content. Si c'était à recommencer, la chose se ferait probablement sans opposition. La même chose arrivera ici. Si Mgr avait décidé de bâtir à l'entour de l'église, les travaux auraient à peine commencé que vous en auriez eu un regret mortel. Car ce ne serait pas beau. L'architecte qui l'a conseillé m'a avoué à moi-même que ça ne serait pas beau.

Examinons un peu les raisons de ceux qui s'opposent ici à l'achat d'un nouveau cimetière.

1. On a parlé de ce que le nouveau cimetière allait coûter. Cette objection ne vaut même pas la peine d'être réfutée, car il est certain que les revenus de cette chapelle provisoire sont plus que suffisants pour couvrir cette dépense. Il y a plus, il est indubitable que par les lots vendus, ce cimetière ne coûtera presque rien à la fabrique.

2. Oui, dit-on, mais ça va nous coûter plus cher pour faire enterrer nos morts! C'est une fausseté, comme bien d'autres qui se sont dites. Il ne vous en coûtera pas plus pour faire enterrer vos morts dans le nouveau cimetière que dans le cimetière actuel. Vous pourrez faire plus, si vous voulez, mais personne ne vous y contraindra. Vos divisions, m.p., vous coûterait plus cher que ce que vous dépenserez pour un cimetière. Elles ont déjà coûté bien cher.

À ce propos, m.p., permettez-moi une remarque qui s'appliquent non seulement au nouveau cimetière, mais à toute notre entreprise. Après l'incendie, si vous aviez bien réfléchi, vous auriez dit: le bon Dieu n'a plus de maison dans notre paroisse, c'est lui qui nous a donné tout ce que nous possédons; c'est de lui que nous attendons tous les biens dans l'avenir; donc, afin de nous montrer reconnaissant pour ces bienfaits, et afin d'en mériter de nouveaux, encourageons notre curé à nous bâtir une belle église, aidons de notre bourse, s'il le faut, Dieu nous le rendra au centuple. Mais non, votre curé, à qui vous devez d'avoir des assurances, ne vous demandait rien, et vous, vous vous êtes laissés monter contre lui par la crainte d'avoir quelque chose à déboursier. Ah! m.p., si le bon Dieu était aussi avare de ses biens envers vous, que vous l'êtes envers lui, vous seriez dans une grande indigence.

3. Mais, pour un bon nombre, la grande raison contre le cimetière, c'est le respect pour les morts, dont on ne voudrait pas remuer les cendres, et c'est là, m.p., une raison qui vous fait honneur, mais, m.p., en est-il un seul parmi vous qui entretienne sérieusement la pensée que vos pasteurs, que votre curé et votre évêque ignorent ou oublient le respect qui est dû aux corps des fidèles morts dans la paix du Seigneur? N'est-ce pas de vos pasteurs que vous apprenez cette parole de l'Écriture! Le Seigneur garde les os de ses saints pour le jour de la résurrection! N'est-ce pas l'Église, qui, par la bouche de vos pasteurs, vous enseigne que les ossements des justes sont une poussière destinée à la résurrection et à la gloire de Dieu. N'est-ce pas l'Église qui par la main de vos pasteurs, bénit les corps des défunts et bénit la terre où on les dépose pour y attendre le grand jour de la résurrection.

Oui, m.p., vos pasteurs honorent les corps des défunts, et c'est par honneur pour eux que nous demandons un nouveau cimetière, c'est que nous ne voulons pas que les corps de nos paroissiens défunts soient foulés aux pieds des chevaux pendant la construction de la nouvelle église, c'est que l'ancien cimetière est insuffisant pour les besoins de la paroisse, c'est que nous voulons un cimetière qui fasse honneur à la piété de cette paroisse, un cimetière qui montre que nous respectons les corps de nos paroissiens défunts, un cimetière dans lequel chaque famille puisse, si elle le désire, réunir ses chers défunts pour venir prier pour eux et pour y honorer leurs restes mortels.

Je termine, m.p., qu'il n'y ait plus de division parmi vous. Le Seigneur habite dans la paix. Il habitera parmi vous lorsque vous en serez plus divisés.

Le 28 décembre 1887, M. l'abbé Charles Richard, curé de Ste-Sophie d'Halifax, fit la bénédiction de la nouvelle église et y célébra la première messe.

Le 28 février 1898, cette église qui venait à peine d'être terminée connut le même sort que la précédente; elle devint la proie des flammes.

En octobre 1898, M. Damase Matte, devenu vieux, malade et fatigué par cette dernière épreuve, prit la résolution d'abandonner la cure de St-Calixte où il avait été curé pendant trente-deux ans. Il se retira à l'Hospice St-Joseph de la Délivrance à Lévis, où il mourut le samedi 5 mars 1904. Ses funérailles eurent lieu en l'église de Plessisville, le 8 mars suivant. Il est inhumé dans le cimetière de notre paroisse.



M. le curé
A.M.H. Vaillancourt

Le quatrième curé de Plessisville, M. l'abbé Arthur-Marie-Hilaire Vaillancourt, naquit à St-Roch de Québec, le 26 juillet 1857. Il fut ordonné prêtre par le cardinal Taschereau le 22 mai 1881. Après avoir été vicaire à St-Jean-Deschaillons, à St-Pascal, à St-Jean-Baptiste de Québec et à la Basilique, il devint curé de l'Ange-Gardien de Montmorency en 1893 et curé de Plessisville en 1898. Il fit bâtir le Couvent en 1901 et l'église de 1898 à 1902.

La chapelle temporaire construite au printemps de l'année 1898, après l'incendie de l'église, a servi à la célébration des offices religieux pendant quatre longues années.

Les trois cloches de l'église St-Calixte ont été bénites le 13 octobre 1901 par Mgr Bégin archevêque de Québec, et installées dans le clocher le même jour. Sur l'une des trois cloches sont gravés les noms des quatre marguilliers pour l'année 1899. Ce sont MM. Théodore Savoie, Joseph Mailhot, Joseph Lachance et Louis Doucet. Le 26 juin 1902 avait lieu la bénédiction de l'église par Mgr. Bégin.

Le curé Vaillancourt s'intéressait non seulement au bien spirituel de ses paroissiens, mais aussi à leur bien matériel. Les plus anciens de notre paroisse se rappellent ses interventions énergiques en faveur de la construction d'un aqueduc.

Ouvrons une parenthèse pour traiter du problème de Bellevue et cela, à l'aide de lettres qui nous feront découvrir en quoi il consistait.

Correspondance entre l'évêque de Nicolet et celui de Québec concernant le problème de Bellevue.

27-1-1909

À sa grandeur
Monseigneur L.-M. Bégin,
Archevêque de Québec.

Monseigneur,

Je soumetts respectueusement à Votre Grandeur le rapport que m'a fait le très digne curé de Saint-Eusèbe de Stanford, M. l'abbé F.-Ed. Baril, au sujet de l'annexion d'une certaine partie de sa paroisse à Saint-Calixte de Somerset.

Si la chose vous agrée et que le Saint-Siège y consente, je suis prêt à vous céder:

- a) dans le septième rang: le lot No. 1 et la moitié-nord du lot No. 2.
- b) dans le sixième rang: les lots Nos. 1-2-3-4;
- c) dans le cinquième rang: les lots Nos. 1-2-3-4-5;
- d) dans le quatrième rang: les lots Nos. 1-2-3-4-5.

C'est à dire, que j'accepte la conclusion de MM. Vaillancourt et Baril.

J'espère que vous ne serez pas scandalisé de mon désintéressement! Il me semble que le bien des âmes l'exige.

Meilleurs voeux à la population de Plessisville à l'occasion du 150ème.

Dion & Frère
(CONFECTION) LTEE

LE PLUS GRAND
CENTRE
AVANT-GARDISTE
DE LA REGION
POUR HOMMES

1570 AVE ST-LOUIS
PLESSISVILLE, QUE. G6L 2M9

TEL.: (819) 362-2450

Comme il y a déjà longtemps que cette question est devant moi, je vous prie de vouloir bien charger Mgr L.-A. Pâquet de vous obtenir l'Indult dont vous avez besoin pour opérer cette annexion, ou, si vous l'aimez mieux, ce démembrement.

Avec respect et vénération profonde.

Nicolet, le 27 janvier, 1909.

J.-S.-Hermann, Ev. de Nicolet.

Pour vraie copie.

Ch.-Ed. Saint-Germain, ptre, ass.-sec.

Evêché de Nicolet,
le 23 août, 1909.

Suggestions de P.-E. Roy à l'évêque de Nicolet concernant le problème de Bellevue.

Archevêché de Québec, le 30 janvier 1909.

À Sa Grandeur
Monseigneur J.-S.-Hermann Brunault,
Evêque de Nicolet.

Monseigneur,

Votre Grandeur se trouve riche des biens de ce monde; Elle veut en sacrifier quelque peu en faveur de l'Eglise de Québec et donner à celle-ci cette partie de la paroisse de St-Eusèbe de Stanfold, diocèse de Nicolet, connue sous le nom de Bellevue et limitrophe de la paroisse de Saint-Calixte de Somerset, dans le diocèse de Québec. Cette disposition toute favorable au bien des âmes est aussi vraiment épiscopale; Notre Vénérable Archevêque en est profondément touché, et moi je me réjouis parce que ce sera pour un grand nombre de curés, souvent trop acharnés à maintenir les limites de leur paroisse, une leçon de désintéressement qui portera ses fruits.

Je crois qu'il sera nécessaire d'adjoindre à la requête au Saint-Siège un plan officiel indiquant d'une manière précise le changement demandé dans les limites entre les paroisses de Saint-Eusèbe de Stanfold et de Saint-Calixte de Somerset, dans les diocèses de Québec et de Nicolet.

Ce plan devra être fait par un arpenteur qui le signera après y avoir donné une description technique de la modification des limites.

Pour être bien utile, ce plan devra indiquer la place des églises des deux paroisses intéressées ainsi que les chemins qui conduisant actuellement de l'une à l'autre de manière à établir bien clairement l'avantage de la requête présentée au Saint-Siège.

Ces plans sont ordinairement fournis par les intéressés lorsqu'il s'agit de l'érection ou du démembrement d'une paroisse ordinaire. Dans le cas actuel, votre vénérable curé de Saint-Eusèbe de Stanfold, M. l'abbé F.-Ed. Baril, se chargera certainement, à la demande de Votre Grandeur, de procurer ce plan qui me paraît nécessaire.

Je vais communiquer cette affaire à Monseigneur Pâquet et lui dire que je lui adresserai ce plan dès qu'il m'aura été fourni. Veuillez agréer, Monseigneur, mes hommages respectueux et l'expression de mon entier dévouement,

P.-E. Roy



Maurice Côté Automobiles inc.

637 av. St-Louis - PLESSISVILLE, Qué. G6L 2L9

(819) 362-3735

(819) 362-6233

Le curé de Stanfold expose le problème des gens de Bellevue à l'Archevêque de Québec.

À Monseigneur Cy. Alf. Marois, P.A.V.G.
de Sa Grandeur Monseigneur l'Archevêque de Québec

19 mars 1909

Monseigneur,

J'ai l'honneur, avec votre bienveillante permission, d'exposer ce qui suit:

1. Je suis curé de la paroisse de Saint-Eusèbe de Stanfold depuis deux ans;
2. Il y a dans ma paroisse un groupe de colons qui n'ont point d'accès pour venir à notre église sans passer à la porte de l'église de St-Calixte de Somerset.
3. Il n'est pas facile de savoir si et quand il s'ouvrira des chemins qui leur permettent de venir plus facilement à l'église de Saint-Eusèbe de Stanfold, et alors ils auraient encore de six à huit ou peut-être neuf milles à faire pour s'y rendre, tandis qu'ils sont très près de l'église de St-Calixte, de deux milles et deux tiers à cinq milles.
4. Peu de temps après mon arrivée ici, j'ai été visiter ces gens, j'ai recueilli leurs plaintes sur l'état anormal dans lequel ils se trouvent, et j'en ai fait rapport à Monseigneur de Nicolet: pratiquement, je ne puis pas desservir ces gens.
5. Monseigneur de Nicolet a compris la chose de la même manière et il s'est mis en pourparlers avec Monseigneur l'Archevêque pour pourvoir au démembrement de cette partie (Bellevue) de la paroisse de St-Eusèbe et l'annexer à l'Archidiocèse de Québec et à la paroisse de St-Calixte.
6. Monsieur l'abbé Laflamme a signifié à Monseigneur de Nicolet qu'il faudrait un plan certifié d'une partie des deux cantons, de manière à montrer clairement la partie à démembrement, la place des deux églises, et la distance pour aller à l'une ou à l'autre.
7. Une difficulté à remplir cette formalité résulte du fait que les plans et devis du cadastre n'est pas fait sur une même échelle pour les deux cantons, et il paraîtrait qu'il y aurait de très grandes difficultés et de très grandes dépenses à faire pour répondre à l'exigence ci-dessus.
8. Ces colons ne sont pas nombreux et pas très riches, même un peu pauvres et ils sont effrayés par les dépenses à encourir.
9. Ils sont découragés par la crainte de l'insuccès; ils ont été mis sous l'impression que je vous aurais écrit en secret pour vous presser d'exiger un plan et devis sur une même échelle.

En considération de cet exposé, je vous prie de me permettre de vous poser quelques questions.

1. Y a-t-il quelque danger que les démarches entreprises arrivent à une fiasco?
2. Avez-vous coutume d'exiger dans le cas de démembrement de paroisse, un plan et devis des paroisses concernées réduits à une même échelle, ou une copie telle quelle des plans du cadastre des dites paroisses?
3. Avez-vous un arpenteur attitré ou à peu près pour faire ces copies?
4. Si oui, cet arpenteur se montre-t-il humain pour les municipalités pauvres?
5. Pourriez-vous me donner une direction pour simplifier le travail, rendre la besogne plus expéditive et moins dispendieuse?
6. S'il était utile que je me rendisse à Québec (et si une copie faite par moi-même était acceptable, mais...?), je ferais volontiers le voyage pour donner satisfaction à ces braves gens qui souffrent depuis une vingtaine d'années et qui sont tentés quelquefois de s'impatienter? En un mot, veuillez avoir la bienveillance de répandre un peu de baume de notre côté...

Avec les compliments de



VIGNEAULT & FRÈRES INC.

Route 265 sud
PLESSISVILLE, Qué.

Veillez, Monseigneur, me pardonner la liberté que j'ai prise et le négligé de ma lettre que suis obligé d'écrire à la course: la nécessité ne connaît pas de loi.

Agréez, s'il vous plaît, l'expression de mes humbles hommages et l'assurance de mon parfait dévouement.
Princeville, 19 mars 1909

*F.-Ed. Baril, ptre, curé de la paroisse de
St-Eusèbe de Stanfold.*

Le 17 mai 1909, le curé Baril expose sa situation problématique face à ses ouailles de Bellevue.

Monseigneur Cyr. Alf. Marois, V. G. et P. A., Québec

Monseigneur,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre communication relative à l'affaire de Bellevue et je n'ai pas à y contredire. Si d'une part, je suis tenu de défendre l'intégrité de ma paroisse, je dois être dégagé de cette obligation, lorsque je ne saurais faire d'objections raisonnables au démembrement dont il est question; je ne puis point tenir à garder des paroissiens que je ne suis pas en état de desservir, et auxquels il est un peu dur d'imposer de passer à la porte d'une église pour aller accomplir leurs devoirs à une église située cinq milles plus loin. Je serai donc heureux de voir s'accomplir la modification demandée; je crois que ce sera pour la gloire de Dieu et l'honneur de la religion catholique.

Daignez,

Monseigneur,

Agréez mes humbles hommages et l'assurance de mon profond respect.

Princeville (Stanfold), 17 mai 1909.

F.-Ed. Baril, ptre, curé

Paul-Eugène Roy, délégué du St-Siège, promulgue les modifications territoriales entre les diocèses de Québec et de Nicolet.

Paul-Eugène Roy, par la grâce de Dieu et du Siège Apostolique, Evêque d'Eleuthéropolis, auxiliaire de Québec, spécialement délégué du Saint-Siège pour promulguer et exécuter la décision de la Sacré-Congrégation Consistoriale concernant certaines limites à modifier entre les diocèses de Québec et Nicolet.

Aux fidèles résidents de la partie de la paroisse de Saint-Eusèbe de Stanfold, diocèse de Nicolet, qui doit être annexée à la paroisse Saint-Calixte de Somerset, diocèse de Québec, Salut en Notre-Seigneur.

Attendu que dès le mois de janvier de la présente année, Sa Grandeur Monseigneur Hermann Brunault, votre illustre et vénérable Evêque, agissant pour le plus grand bien de vos âmes, et de concert avec votre digne curé, a proposé à Sa Grandeur

CAMPING

Plage de l'Erable

PLESSISVILLE — VIA ROUTE 265

Chemin Ste-Sophie, 1/4 de mille



TÉL.: (819) 362-7591

OSMOND BRETON, prop.

Ste-Sophie, Cté Még.

TÉL.: (819) 362-7591

Monseigneur l'Archevêque de Québec, de vous détacher, avec l'agrément du Saint-Siège, de la paroisse de Saint-Eusèbe de Stanfold et de vous annexer à la paroisse de Saint-Calixte de Somerset, pour faire désormais partie du diocèse de Québec.

Attendu deuxièmement, que la distance qui vous sépare de l'église de Saint-Eusèbe de Stanfold et la difficulté où vous êtes d'y avoir accès pour le besoin de vos âmes, rendent très désirable cette modification des limites entre les deux diocèses de Québec et de Nicolet.

Attendu troisièmement, que depuis de longues années déjà, les fidèles de cette partie du diocèse de Nicolet se rendaient dans la paroisse de Saint-Calixte de Somerset, pour y accomplir leurs devoirs religieux avec l'assentiment des curés respectifs.

Attendu quatrièmement, que Monseigneur l'Archevêque de Québec, pour se conformer aux désirs de Monseigneur l'Evêque de Nicolet, du curé et des paroissiens intéressés de Saint-Eusèbe de Stanfold, a porté, en mai dernier, cette affaire devant la Sacré-Congrégation de la Consistoriale, laquelle pour les raisons exposées, a jugé à propos par son décret en date du vingt juillet dernier, de faire droit à la requête des intéressés, de les détacher de la paroisse de Saint-Eusèbe de Stanfold et de les annexer à la paroisse de Saint-Calixte.

Attendu cinquièmement, que la susdite Sacré-Congrégation Consistoriale a daigné Nous nommer pour promulguer son décret en date du vingt juillet 1909, et lui donner sa pleine et entière exécution.

En conséquence, en vertu de la susdite délégation, Nous déclarons, au nom du Saint-Siège, la susdite partie du territoire, vulgairement appelée BELLEVUE et désigné comme suit:

- a. dans le septième rang du canton Stanfold, le lot numéro 1 et la demi Nord du lot numéro 2.
- b. dans le sixième rang du même canton, les lots numéros 1, 2, 3 et 4.
- c. dans le cinquième rang du même canton, les lots numéros 1, 2, 3, 4 et 5.
- d. dans le quatrième rang du même canton, les lots numéros 1, 2, 3, 4 et 5.

détaché de la paroisse de Saint-Eusèbe de Stanfold et annexé dès à présent et pour toutes fins que de droit à la paroisse de Saint-Calixte de Somerset, dans le diocèse de Québec.

Pour être les dits nouveaux diocésains de Québec entièrement sous la juridiction des archevêques de Québec, avec tous les privilèges, charges, droits et devoirs attachés à cette qualité, spécialement en ce qui concerne leurs intérêts spirituels et leur salut éternel.

Pour l'exécution des présentes, Nous avons élu domicile à Québec, au numéro 2 rue Port Dauphin, où Nous avons émarré le présent document et l'avons signé de notre main.

Sera le présent décret lu et publié au prône des églises de Saint-Eusèbe de Stanfold et de Saint-Calixte de Somerset le premier dimanche après sa réception puis conservé aux archives des dites paroisses et aux archives épiscopales des diocèses de Québec et de Nicolet.

Donné à Québec, sous notre seing et sceau particulier et contre-seing du Révérend Mr Jules Laberge, prêtre du diocèse de Québec, Notre secrétaire ad hoc, le cinquième jour du mois de novembre 1909.

Jules Laberge, prêtre
secrétaire ad hoc

Une des plus belles cérémonies religieuses au temps du curé Vaillancourt fut l'ordination sacerdotale de l'abbé Alphonse Tardif, le 12 mai 1912, dans l'église de Plessisville. C'était la première fois que l'on voyait semblable cérémonie dans notre paroisse.

*Plessisvillois, soyez fiers de votre passé et de cette
volonté collective qui vous a permis à travers les ans
à devenir une ville où «il fait bon vivre»*

VOTRE HEBDOMADAIRE



La Feuille d'Érable

Le curé Vaillancourt est décédé le 16 septembre 1916.

Le 4 octobre 1916, M. l'abbé J. Fernand Dupuis prenait possession de la cure de Plessisville. Il était né à St-Roch des Aulnaies le 20 juin 1858. Ordonné prêtre le 3 juin 1882. Curé de St-Raphaël de Bellechasse de 1907 à 1916.

Comme la population de Plessisville n'était alors que de 2600 âmes, il n'y avait qu'un vicaire. C'était l'abbé Conrad Raymond qui avait succédé, en juin 1915, à l'abbé Alfred Dupont qui avait été vicaire durant sept ans au temps du curé Vaillancourt.

C'est durant le séjour du curé Dupuis à Plessisville, que sévit à l'automne de 1918, l'épidémie de grippe appelée "Grippe espagnole" et qui fit 35 victimes dans notre paroisse.

C'est aussi au temps de M. le curé Dupuis que fut fondé l'Hôpital du Sacré-Coeur, le 1er septembre 1919. Les fondateurs furent: M. le curé Dupuis, M. Louis Gosselin, le Dr Achille Boisvert et vingt autres souscripteurs qui méritèrent le titre de bienfaiteurs de l'hôpital.

En février 1928, le cardinal-archevêque de Québec nommait le curé Dupuis, Prélat Domestique, ce qui lui donnait droit au titre de Monseigneur.

Quatre ans plus tard, en juin 1932, les paroissiens célébraient le jubilé d'or sacerdotal de leur curé et érigeaient, en face de l'église, un monument au missionnaire Bélanger.

M. l'abbé René Dionne, qui fut vicaire à Plessisville, pendant onze ans, avait été l'âme et l'animateur infatigable des fêtes qui ont marqué le cinquantenaire de prêtrise de Mgr. Dupuis. Il fut aussi le promoteur des grandes célébrations du Centenaire de Plessisville en 1935.

Le 28 novembre, Mgr Dupuis, curé de la paroisse depuis vingt ans et après cinquante-quatre ans de vie sacerdotale, faisait ses adieux à ses paroissiens. Il se retira à l'Hôpital du Sacré-Coeur et décéda à l'âge de 80 ans, le 22 août 1938. Il avait été prêtre durant 56 ans.

L'abbé Alfred Boulet fut ordonné prêtre le 17 mai 1903. Il était âgé de près de 30 ans lors de son ordination, étant né le 18 juillet 1873. Le 29 novembre 1936, il devenait curé de Plessisville après avoir été curé de St-Ferdinand pendant douze ans. À la cure de Plessisville, le curé Boulet ne resta pas inactif. D'importants travaux et réparations étaient devenus nécessaires, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'église. Ces travaux devaient coûter tout près de \$25,000.00. Pour cette dépense extraordinaire, il fallait des revenus extraordinaires. C'est alors que le curé Boulet institua la Part de Dieu, nom qu'il donna à la deuxième quête à l'église, et qui était supposée représenter le salaire d'une heure de travail par semaine.

Cette deuxième quête qu'on a toujours appelée la "Part de Dieu" a été un véritable succès. Après les travaux à l'église en 1943, ce fut la construction de la chapelle de Notre-Dame de Fatima en 1947 et 1948, et le "Centre d'Etude" en 1951 et 1952.

En 1951, il fut question d'installer des gicleurs automatiques dans l'église, ce qui se réalisa en 1953. En 1952, les marguilliers offrirent au curé Boulet de faire des réparations au presbytère, réparations qui étaient aussi urgentes que celles faites à l'église. À cette offre, il a répondu: "Ma carrière s'achève, la fin s'en vient, je sens que je n'en ai pas pour longtemps. Travaux au presbytère, gicleurs automatiques, je sais que cela est nécessaire. Je laisse à mon successeur la tâche de s'en occuper, il faut qu'il ait quelque chose à faire lui aussi".

Dieu a beaucoup aimé le curé Boulet, puisqu'il lui a donné juste le temps qu'il fallait pour voir, avant de mourir, son Chemin de Croix installé dans le cimetière, chose à laquelle il tenait tant.

L'événement le plus important, durant son séjour à Plessisville, fut le Grand Congrès Eucharistique régional tenu dans sa paroisse du 4 au 8 juillet 1945.



*Clinique Chiropratique
Marcel Veilleux d.c.*



2222 Coop
Plessisville, Québec
G6L 1X2

HEURES DE BUREAU
lundi, mercredi, vendredi
10.00-12.00/14.00-17.00/18.30-21.00h.

Le curé Boulet avait été nommé chanoine-honoraire en janvier 1950.

Au sujet de l'argent, le chanoine Alfred Boulet prônait une doctrine bien précise. Il disait: "Que faites-vous de votre argent? Les folies de mes amis ne m'ont-elles pas égaré quelque peu et n'ai-je pas imité leur exemple? Il y a dans le monde tant d'esprits légers et frivoles qu'il n'est pas inutile de poser ces questions.

"Je vous rapellerai d'abord cette grande règle de l'Évangile, que votre cœur doit être détaché des richesses, que l'on ne peut servir tout à la fois Dieu et l'argent et qu'un esprit tout chrétien doit être pauvre. Mais la religion, en même temps qu'elle nous défend le désir des richesses, nous apprend aussi à faire un légitime usage de sa fortune. Elle ne veut pas non plus que nous l'acquérions par des moyens injustes, mais elle nous détourne aussi du désordre et de la prodigalité qui la ruinent.

"Vous distinguerez dans la vie les dépenses nécessaires. Ainsi le père de famille doit mettre au rang des dépenses utiles, tout ce qui tend à conserver sa santé et celle de sa famille. Plusieurs, hélas, refusent à leur femme et à leurs enfants la nourriture saine et abondante, le vêtement chaud pendant l'hiver, le logement salubre, pour dépenser en petits verres ce qui suffiraient dix fois pour conserver ou fortifier leur tempérament. Il faut aussi considérer comme dépenses obligatoires tout ce qui sert à l'instruction et à l'éducation de ses enfants. N'épargnez pas sur l'instruction de vos enfants. Au nombre des dépenses obligatoires, je signalerai encore celles qui regardent les bonnes œuvres. Autrefois, on avait des maisons simples et des meubles qui se transmettaient de génération en génération. On avait moins de tapis sous ses pieds, mais on participait à toutes les bonnes œuvres. Pour certaines personnes, donner cinq cents à une quête leur paraît au-dessus de leurs moyens, et il ne leur coûte pas de dépenser quinze et vingt piastres pour un chapeau, pour un voyage de plaisir.

"Le jeu, je n'en parlerai pas, parce que je suppose que nos hommes et jeunes gens n'ont pas la faiblesse de s'y laisser aller, mais que de dépenses, messieurs, que de riens on achète. Et les cigares, et les consommations au bar? Dépenses à supprimer.



M. l'abbé Salluste Boulet,
frère du Chanoine
Alfred Boulet.



Noces d'or du Chanoine Alfred Boulet.



(819) 362-2353

GARAGE YVON CORMIER ENR.

*Spécialités: Radiateur - Mise-au-point
Freins - Débosselage - Peinture
"Remorquage"*

2188, Ave St-Edouard

Plessisville G6L 2L4

"Ainsi donc, il y a les dépenses obligatoires sur lesquelles il ne faut pas porter une ridicule avarice. Mais, à côté, que de dépenses on peut diminuer et même supprimer.

"J'arrête ici mon examen, mais ce que j'ai dit suffit pour que chacun puisse le compléter pour son compte personnel".

Le curé Boulet a employé quarante-neuf ans de vie sacerdotale à démontrer aux cultivateurs et aux ouvriers qu'ils sont les artisans de leur propre bonheur. Cinquante ans de vie sacerdotale l'avaient épuisé. Il est décédé le 6 octobre 1952.

Le 1er novembre 1952, M. l'abbé Camille Morissette de St-Frédéric de Beauce était nommé curé de Plessisville.

Malgré les dépenses considérables occasionnées par les réparations au presbytère et l'installation de gicleurs automatiques dans l'église, la Fabrique St-Calixte en 1963, n'avait plus une seule dette. Tout était entièrement payé.

C'est au temps du curé Morissette que fut construit, en 1967, le "Foyer des Bois-Francis".

Le curé Morissette décéda subitement le 31 mars 1968 à l'âge de 72 ans.

L'abbé Antoine Després lui succéda en juillet 1968, tout en conservant la cure de la paroisse Notre-Dame de Fatima dont il était curé depuis mars 1967. L'abbé Després abandonna les cures de St-Calixte et de Fatima en juillet 1969. Il fut remplacé à St-Calixte par l'abbé Charles Cloutier qui oeuvra à Plessisville jusqu'en 1980. Depuis ce temps, la paroisse de St-Calixte a pour curé M. l'abbé Clément Fecteau.

Missionnaires et Curés de Saint-Calixte

l'abbé Olivier Larue	1838-40	missionnaire
l'abbé Clovis Gagnon	1840-44	missionnaire
l'abbé Chs-Ed. Bélanger	1844-45	missionnaire
l'abbé Edouard Dufour	1845-50	missionnaire et premier curé
l'abbé Charles Trudelle	1850-56	deuxième curé
l'abbé Joseph Matte	1856-66	3ème curé
l'abbé Damase Matte	1866-98	4ème curé
l'abbé A.-M.-H. Vaillancourt	1898-1916	5ème curé
Mgr J.-Fernand Dupuis	1916-36	6ème curé
Chan. Alfred Boulet	1936-52	7ème curé
l'abbé Camille Morissette	1952-1968	8ème curé
l'abbé Antoine Després	1968-69	9ème curé
l'abbé Charles Cloutier	1969-80	10ème curé
l'abbé Clément Fecteau	1980-	11ème curé



M. PAUL ÉMILE
LAFLAMME
a été le pionnier
dans le domaine
de l'électricité.

A ouvert son
commerce comme
contracteur électricien en 1929
et continué par son fils
Fernand depuis 1970.

Fernand Laflamme

Entrepreneur Electricien

INSTALLATION ÉLECTRIQUE
COMMERCIALE ET RÉSIDENTIELLE

1633, rue DUPUIS
PLESSISVILLE, P.Q.

TÉL.: (819) 362-2292







MISSIONNAIRES ET CURÉS
DE SAINT-CALIXTE, PLESSISVILLE



Paroisse Fondée

En 1848

